

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2011**

M. le Maire ouvre la séance en proposant de rendre hommage et d'observer une minute de silence en mémoire de

- Mme Madeleine BONAL, conseillère municipale de 1971 à 1989 et maire adjointe de 1975 à 1983, décédée le 26 juillet 2011.
- Mme Catherine BAOUR, directrice de l'aménagement et du développement durable, disparue tragiquement le 14 août 2011.

« Mes chers collègues, je vous propose, avant de commencer notre conseil municipal, de rendre un hommage à deux grandes dames qui ont marqué la vie de notre commune et qui, malheureusement, sont décédées cet été.

Je voudrais évoquer la mémoire de Madeleine BONAL. Notre collègue, notre amie. Madeleine BONAL est décédée le mardi 26 juillet. Elue aux élections municipales de 1971, puis réélue en 1977, elle assumait en tant qu'adjointe au Maire la délégation à l'enseignement de 1975 à 1983. Mado, comme on l'a surnommée, était une femme de valeur, une militante sincère, dévouée, à l'écoute des autres. Elle avait 6 ans à peine lorsque sa famille, d'origine juive, l'a mise à l'abri pour la protéger de la barbarie nazie. Sa sœur de 18 ans était alors engagée dans la Résistance. Mado est restée marquée par cette période terrible et c'est tout naturellement, au lendemain de la guerre, portée par des idéaux de justice, de paix et de fraternité, qu'elle devait rejoindre le PCF. Devenue enseignante, elle menait de front son métier, un mandat syndical au sein de son école et elle a rejoint l'équipe municipale en 1971. Dans le même temps, elle s'occupait de ses 4 enfants. Elle a mis un point d'honneur à ce que tous se forment pour acquérir un métier et un haut niveau de culture. Mado, avec son charisme, a formé des centaines de jeunes enseignants à l'école normale de Bonneuil où elle a longtemps exercé. Mado était une femme militante. Elle n'a jamais cherché à briller mais elle savait où elle allait et ne cachait pas ses convictions. Elle était de cette génération d'enseignants qui, notamment à l'occasion de la confrontation de mai 68 et des luttes qui succédèrent, ont développé l'objectif d'une école de la réussite pour le plus grand nombre, une école qui combat les inégalités pour que chaque enfant atteigne le plus haut niveau de connaissance et de culture, de formation professionnelle, humaine et citoyenne. Sa façon ouverte et respectueuse de porter ses idées dans le débat la rendait encore plus convaincante et rassembleuse. Retraitée, elle a poursuivi son engagement en apportant sa contribution à

l'Institut d'histoire sociale du Val de Marne et ses derniers articles ont été pour la sauvegarde de la médecine du travail. Elle mérite pleinement que le Conseil lui rende hommage et je veux témoigner ici de la reconnaissance de la collectivité. Au nom de la municipalité et de l'ensemble du Conseil, je souhaite exprimer une nouvelle fois à René BONAL, son époux, à ses enfants, à ses petits-enfants ainsi qu'à tous ses proches, notre tristesse et notre soutien.

Je vais évoquer aussi la mémoire de Mme Catherine BAOUR. Au nom du Conseil municipal, je vous demande également ce soir un moment de recueillement en mémoire de Mme Catherine BAOUR qui, vous le savez, a été privée de la vie dans des circonstances particulièrement violentes et insupportables que je ne commenterai pas ici puisque la justice suit son cours et que nous avons répondu à ses sollicitations légitimes. Au lendemain du 14 août, les agents territoriaux, les collègues, les amis, la municipalité ont été sous la stupéfaction et le choc de cette disparition tragique. Je veux rendre à Catherine BAOUR un hommage digne de l'émotion de tous et témoigner à ses filles Sandra et Anne-Sophie, à sa tante, à ses proches au travail comme dans la vie, toute notre affection et tout notre soutien. Catherine BAOUR était un cadre territorial de premier plan. Directrice de l'aménagement et du développement urbain, elle avait mis ses hautes compétences au service des champinois et de la collectivité. Elle a accompagné mon prédécesseur et moi-même, et de façon plus quotidienne, M. CHARLES, Maire adjoint, dans les évolutions fortes de Champigny toutes ces dernières années. Elle avait une conception du développement urbain qui met l'humain au centre, avec une volonté forte d'une ville à vivre, d'une ville partagée et ouverte à tous. Elle n'a pas attendu que cela devienne à la mode pour travailler au développement durable et notre cadre de vie particulièrement préservé en matière de parcs, de bords de Marne, d'arbres dans les axes verts lui doivent beaucoup. Elle portait des ambitions pour Champigny sans clinquant ou gigantisme. Elle portait surtout les valeurs du service public et son engagement citoyen n'était pas en reste. Femme cultivée, attentive et généreuse, elle était étonnante de discrétion. Alors qu'elle avait une expertise très sûre, elle ne se mettait pas en avant mais à l'écoute et pour tous ceux qui ont eu la chance de travailler avec elle, sa disparition laisse un immense vide. Aujourd'hui, comme le jour de ses obsèques, nous partageons ce deuil aux côtés de ses filles, de ses collègues et de ses amis si éprouvés. Nous nous souviendrons de sa gentillesse et de sa douceur et de tout ce qu'elle a fait pour Champigny. Nous ne l'oublierons pas.

Je vous propose de vous lever pour marquer l'hommage de la ville et d'observer une minute de silence à la mémoire de Mme BONAL et de Mme BAOUR. »

*(Le Conseil municipal observe une minute de silence à la mémoire de Mme BONAL et de Mme BAOUR)*

« Je vous informe par ailleurs que M. KASSIM m'a fait parvenir une lettre où il déclare qu'il reste conseiller municipal mais qu'il ne veut plus être membre du groupe UMP. Il siègera désormais comme non inscrit. »

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : M. SUDRE

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Approbation du procès verbal des séances du conseil municipal des 17 et 28 juin 2011.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

M. FUCHS indique qu'il souhaite aborder deux questions diverses en fin de séance.

M. CHEVALIER souhaite pour sa part en aborder une.

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

#### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

**1**

Convention d'occupation temporaire pour l'activité "passeurs de rive" (entre le quai Polangis à Champigny et le port de plaisance de Nogent sur Marne) à intervenir entre Voies navigables de France (VNF) et la ville de Champigny sur Marne.

##### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et Droit à la Tranquillité publique

#### **DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

**2**

Décision portant délégation du droit de préemption urbain à l'EPFIF sur une propriété bâtie d'une superficie de 600 m<sup>2</sup> cadastrée section AD n° 167 sise 3 chemin de la planchette sur laquelle sont édifiés 21 boxes appartenant à la SCI EOLE RHEA – 46/48 rue Gay Lussac 94430 Chennevières sur Marne

##### **Commission concernée :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**3**

Décision portant délégation du droit de préemption urbain au SAF94 sur une propriété bâtie cadastrée section X n° 3 d'une superficie de 304m<sup>2</sup> sise 70 boulevard de Stalingrad sur laquelle est édifié un pavillon d'une superficie habitable d'environ 120 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme DE SOUSA TEIXEIRA Joaquim

##### **Commission concernée :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**4**

Bureau de poste sis mail de la Demi Lune.

Bail du 1er novembre 1999 arrivé à expiration le 31 octobre 2008, tacitement reconduit jusqu'au 30 juin 2011.

Renouvellement du bail à compter du 1er juillet 2011 et arrivant à expiration le 30 septembre 2019 entre la ville et la Poste moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de 21324,44 euros

##### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**5**

Groupe scolaire Romain Rolland

Approbation de la convention précisant les modalités de mise à disposition d'un logement de fonction sis 6 rue Pierre Curie à Mme Fabienne BENABBASS, régisseur des écoles depuis le 1er octobre 2008, en raison des contraintes liées à l'exercice de cet emploi

##### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

6

Centre aéré communal sis 15 avenue Sainte Geneviève à Chanteloup-en-Brie. Approbation de la convention précisant les modalités d'occupation à titre précaire à compter de sa date de signature par M. Michel BARRA, adjoint technique, d'un logement de fonction en raison des contraintes liées à l'exercice de son emploi

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**DIRECTION TRAVAUX DES ASSEMBLEES/AFFAIRES JURIDIQUES**

7

Contentieux judiciaire

Citation directe introduite par la Ville de Champigny sur Marne devant le Tribunal Correctionnel de Créteil à l'encontre de Monsieur Philippe Valette pour diffamation publique.

Appel interjeté par Monsieur Philippe Valette à l'encontre de l'ordonnance de consignation.

Désignation de la SELARL GAIA, 4 bis cité Debergue, 75012 Paris, pour représenter la Ville de Champigny sur Marne devant la juridiction pénale.

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

8

Plein contentieux - Appel

Procédure d'appel engagée par la commune de Champigny sur Marne contre le jugement n° 0804975/2 du Tribunal Administratif de Melun en date du 7 avril 2011.

Désignation de la SCP SARTORIO-LONQUEUE-SAGALOVITSCH & associé, 6 avenue de Villars, 75007 Paris pour représenter la commune de Champigny devant la cour administrative d'appel de Paris

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**DIRECTION DE LA JEUNESSE**

9

Approbation de la convention entre Immobilière 3F, « l'Association Médiation Insertion Formation » dont le siège social est situé 33 rue de Bourcy à Paris (75018), ayant pour objet un chantier pédagogique "jeunes" situé sur la résidence du Bourbonnais à Champigny et la Ville de Champigny sur Marne

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**2<sup>ème</sup> commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

10

Organisation d'un séjour en direction de 12 jeunes (15-17 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du mardi 05 juillet au mardi 12 juillet 2011 à Biarritz.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes

Coût de la prestation (hébergement, pension complète et carte d'adhésion) : 4505 euros : 12 = 375,42 euros

Coût des billets de train : 1705 euros : 12 = 142,08 euros (non inclus dans la convention)

Coût des activités : 840 euros : 12 = 70 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour : 7050 euros : 12 = 587,50 euros

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

## 11

Organisation d'un séjour en direction de 12 jeunes (15-17 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du mardi 5 au mardi 12 juillet 2011 à Biarritz

Convention entre l'auberge de jeunesse, 8 rue Chiquito de Cambo - 64200 Biarritz, représentée par le directeur, M. Dominique BILLY et la Ville de Champigny sur Marne, représentée par le 1er maire adjoint, M. Christian FAUTRE

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

## 12

Organisation d'un séjour en direction de 7 jeunes (15-17 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du lundi 08 août 2011 au samedi 13 août 2011 à Notre Dame de Monts en Vendée (85690)

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes

Coût de la prestation (hébergement, pension complète) 1 575,00 euros : 7 = 225,00 euros

Coût du transport aller/retour 225,00 euros : 7 = 32,14 euros (non inclus dans la convention).

Coût du péage aller/retour 120,00 euros : 7 = 17,14 euros (non inclus dans la convention)

Coût des activités diverses 540,00 euros : 7 = 77,14 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour 2 460,00 euros : 7 = 351,43 euros

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

## 13

Organisation d'un séjour en direction de 7 jeunes (15-17) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du lundi 08 août 2011 au samedi 13 août 2011 à Notre Dame de Monts en Vendée (85 690)

Convention entre l'association "Sous les Pins" - 26 rue de l'Ecolière- 85690 Notre Dame de Monts en Vendée, représentée par le Président, Monsieur DESCHAMPS, et la Ville de Champigny-sur-Marne représentée par le Maire, Monsieur Dominique ADENOT

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

## 14

Organisation d'un séjour en direction de 7 jeunes (15-17 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du samedi 23 juillet 2011 au samedi 30 juillet 2011 à Samoens (74340)

Modalités de dépenses

Coût de la prestation (hébergement, pension complète) 2 299.50 euros

Coût du transport en mini-bus aller/retour 385.00 euros

Coût du carburant 150.00 euros

Coût du péage aller/retour 150.00 euros

Coût des activités 200.00 euros

Coût total du séjour 3 184.50 euros

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

## 15

Organisation d'un séjour en direction de 7 jeunes (15-17 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du samedi 23 juillet 2011 au samedi 30 juillet 2011 à Samoens (74340)

Convention entre les Fermes de Vercland - 74340 Samoens- représentée par M. Jean-Louis Bouvier, et la ville de Champigny-sur-Marne représentée par le Maire, Monsieur Dominique ADENOT

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**16**

Organisation d'un séjour à Ancelle au Chalet de l'Aiglière en direction de 12 jeunes (11-15 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du lundi 01 août au vendredi 05 août 2011

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes

Coût des billets de train 1 960,00 : 12 = 163.33 euros (non inclus dans la convention)

Coût de la prestation (alimentation +hébergement) 4 272,00 euros : 12 = 356.00 euros

Coût du goûter 80,00 euros : 12 = 6.67 euros (non inclus dans la convention)

Coût de la pharmacie 50,00 euros : 12 = 4.17 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour 6 352.00 : 12 = 530.17 euros

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**17**

Organisation d'un séjour en direction de 12 jeunes (11-15 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du lundi 01 août au vendredi 05 août 2011 au Chalet de l'Aiglière à Ancelle

Convention entre l'association CAP'ORION-1039 rue de Molpas-59710 Merignies représentée par le Directeur, Monsieur Alain PROY, et la Ville de Champigny-sur-Marne représentée par le Maire, Monsieur Dominique ADENOT

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**DIRECTION ENFANCE PETITE ENFANCE**

**18**

Modification de l'arrêté du 31 janvier 2011 concernant la création de régie temporaire d'avance dans le centre de vacances de Flumet

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**19**

Modification de l'arrêté du 31 janvier 2011 concernant la création de régie temporaire d'avance dans le centre de vacances de Peisey Nancroix

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**20**

Modification de l'arrêté du 31 janvier 2011 concernant la création de régie temporaire d'avance dans le centre de vacances d'Oléron

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**21**

Modification de l'arrêté du 31 janvier 2011 concernant la création de régie temporaire d'avance dans le centre de vacances d'Argelès sur Mer

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**22**

Modification de l'arrêté du 8 avril 2011 concernant la création de régie temporaire d'avance du séjour de Biarritz

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**23**

Modification de l'arrêté du 8 avril 2011 concernant la création de régie temporaire d'avance du séjour au Maroc

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**24**

Modification de l'arrêté du 8 avril 2011 concernant la création de régie temporaire d'avance du séjour Vacances familiales à Argelès sur Mer

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**25**

Modification de l'arrêté du 8 avril 2011 concernant la création de régie temporaire d'avance du séjour Projet Oléron

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**26**

Modification de l'arrêté du 8 avril 2011 concernant la création de régie temporaire d'avance du séjour de Mael Carhaix

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**27**

Modification de l'arrêté du 8 avril 2011 concernant la création de régie temporaire d'avance du séjour de la Corse

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**28**

Centre de vacances au Maroc

Convention d'accueil relative à l'organisation d'un séjour avec l'association Libertalia - 1 rue du Tonkin - 44200 Nantes

Période du 7 au 20 juillet 2011 pour 12 jeunes (14/15 ans) et 2 adultes.

Rémunération à régler à l'association Libertalia évaluée à 10430 euros

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**29**

Centre de vacances de Peisey Nancroix

Convention relative à la réservation de l'activité quad sur le site de Belle Plagne entre la SARL EL PRO - centre commercial Amont - 73210 Belle Plagne et la ville de Champigny sur Marne

Période du 5 au 25 juillet et du 2 au 22 août 2011

Frais de réservation de l'activité quad à régler à la SARL EL PRO : 1650 euros

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**30**

Centre de vacances en Irlande

Convention d'accueil relative à l'organisation d'un séjour avec l'association Pro Lingua 40 rue de Trévisse 75009 Paris pour 15 jeunes (14-17 ans) du 16 au 29 août 2011.

Rémunération à régler à l'association Pro Lingua évaluée à 20550 euros

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**31**

Centre de vacances d'Argelès sur Mer

Convention de mise à disposition au profit de la Ville de Sevran - service Jeunesse 5 rue Roger le Maner 93270 Sevran du 4 (diner) au 9 juillet 2011 (déjeuner).

Rémunération à régler à la ville de Champigny : 39 euros par jour et par personne de 20 à 29 participants

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**32**

Centre de vacances d'Argelès sur Mer - Séjour vacances familiales

Convention entre le centre social Edmond Michelet 1 allée des Lilas 93270 Sevran et la ville de Champigny pour la période du samedi 2 au samedi 16 juillet 2011 et du samedi 20 au samedi 27 août 2011

Rémunération à régler à la ville de Champigny : 386,50 euros par adulte, 266 euros par enfant de + 6 ans et -12 ans, 234 euros par enfant de +3 ans et - 6 ans et gratuit par enfant de -3 ans

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**33**

Centre de vacances de Flumet

Convention de mise à disposition au profit de la ville de Sevran - service enfance - secteur centres de loisirs 5 rue Roger le Maner 93270 Sevran pour la période du 15 août (déjeuner) au 20 août (déjeuner) 2011

Rémunération à régler à la ville de Champigny : 29 euros par jour et par enfant de -12 ans de 20 à 29 participants et 39 euros par jour et par adulte de 20 à 29 participants

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**34**

Centre de vacances de Flumet

Convention de mise à disposition au profit de la ville de Sevran - service enfance - secteur centres de loisirs 5 rue Roger le Maner 93270 Sevran pour la période du 25 juillet (déjeuner) au 30 juillet (déjeuner) 2011.

Rémunération à régler à la ville de Champigny : 29 euros par jour et par enfant de -12 ans de 20 à 29 participants et 39 euros par jour et par adulte de 20 à 29 participants.

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**35**

Centre de vacances d'Oléron

Convention de mise à disposition au profit de la ville de Sevrans - service enfance - secteur centres de loisirs 5 rue Roger le Maner 93270 Sevrans pour la période du 8 août (déjeuner) au 13 août (déjeuner) 2011.

Rémunération à régler à la ville de Champigny : 26 euros par jour et par personne de 20 à 29 participants.

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**36**

Centre de vacances d'Oléron

Convention de mise à disposition au profit de la ville de Sevrans - service enfance - secteur centres de loisirs 5 rue Roger le Maner 93270 Sevrans pour la période du 18 juillet (déjeuner) au 23 juillet (déjeuner) 2011

Rémunération à régler à la ville de Champigny : 26 euros par jour et par personne de 20 à 29 participants.

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**37**

Centre de vacances de Flumet - Convention de partenariat relative à l'organisation d'un séjour avec l'association Pro Lingua - 40 rue de Tréville - 75009 Paris, pour 15 jeunes

Période du 4 au 9 juillet 2011

Rémunération à régler à l'association Pro Lingua est évaluée à 1500 euros

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**38**

Centre de vacances de Biarritz - convention relative à la réservation d'activité Surf sur le site de Biarritz (Pyrénées Atlantiques) entre l'école de surf Français Quiksilver Biarritz - 6 allée de l'Orée du lac - 64200 Biarritz et la ville de Champigny

Période du 2 au 16 juillet 2011

Frais de réservation de l'activité Surf à régler l'école du Surf Français Quiksilver Biarritz : 5670 euros

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**39**

Centre de vacances d'Oléron

Convention de mise à disposition au profit de la ville de Sevrans - service Jeunesse - 5 rue Roger Le Maner - 93270 Sevrans

Période : 18 juillet (goûter) au 23 juillet (déjeuner) 2011.

Rémunération à régler à la ville de Champigny : 26 euros par jour et par personne de 20 à 29 participants

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

#### 40

Centre de vacances d'Oléron - convention relative à la location de 9 équidés entre M. Franck Pirard - Haras de la Petite Touche - 53170 Ruille Froids Fonds et la ville de Champigny.

Période du 4 juillet au 22 août 2011

Frais de location à régler à M. Franck Pirard : 5700 euros

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

#### 41

Centre de vacances aux Baléares

Convention d'accueil relative à l'organisation de séjour avec l'association Loisirs sans frontières -LSF- 28 promenade des anglais - 06000 Nice

Période du 1er au 15 août 2011 pour 8 jeunes (15/17ans)

Rémunération à régler à Loisirs sans Frontières est évaluée à 10920 euros

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

#### 42

Centre de vacances d'Oléron

Convention de mise à disposition au profit de l'association Arrimages - 278 avenue Aristide Briand - 93320 Les Pavillons sous Bois

Période du 8 août (déjeuner) au 13 août (déjeuner) 2011

Rémunération à régler à la ville de Champigny sur Marne de 27 euros par jour et par personne

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

#### 43

Centre de vacances d'Argelès sur Mer.

Convention de mise à disposition au profit de la ville de Sevran – service enfance – secteur centre de loisirs – 5 rue Roger le Maner – 93270 Sevran.

Période du 22 août (dîner) au 27 août (déjeuner) 2011

Rémunération à régler à la ville de Champigny de 39 euros par jour et par personne de 20 à 29 personnes

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

#### 44

Centre de vacances d'Argelès sur Mer

Convention de mise à disposition au profit du centre social Edmond Michelet 1 allée des Lilas 93270 Sevran

Période du 12 septembre (dîner) au 19 septembre (déjeuner) 2011

Rémunération à régler à la Ville de Champigny de 37 euros par jour et par personne de 10 à 19 participants

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

#### **DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

**45**

Réaménagement du prêt MPH259154EUR001 de DEXIA

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**46**

Création d'une régie de recettes internet auprès de la régie centrale pour l'encaissement des participations des familles pour toutes les prestations proposées par la commune

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**47**

Modification de l'arrêté de création de la régie d'avance pour le paiement des menues dépenses nécessaires au fonctionnement des diverses activités du service vacances ainsi que pour le remboursement de frais de transport engagés pour les besoins des activités du service. Mise à disposition d'une carte bancaire essentiellement pour le paiement des frais de transport,

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**48**

Contrat d'adhésion au service SP PLUS de la Caisse nationale des Caisses d'Epargne, service de paiement sécurisé en ligne

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

#### **DIRECTION DE LA PREVENTION SECURITE**

**49**

Interdiction temporaire de vente de boissons alcoolisées au public par l'épicerie SERVIPRIX située au n°45 rue Alexandre Fourny à Champigny-sur-Marne, de 22 heures à 6 heures

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**3<sup>ème</sup> commission** : Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et Droit à la Tranquillité publique

#### **DIRECTION DE L'ENTRETIEN ET DE LA RESTAURATION**

**50**

Convention relative à l'hébergement pour la restauration scolaire des élèves du dispositif Atelier relais du Collège Willy Ronis au site de restauration Joliot Curie de la Ville de CHAMPIGNY SUR MARNE

**Commission concernée :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**51**

Convention relative à l'hébergement pour la restauration scolaire des élèves du Collège Lucie AUBRAC dans les sites de restauration de la Ville de CHAMPIGNY SUR MARNE

**Commission concernée :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**Intervention de M. CHEVALIER** concernant l'arrêté n°8

« Comme cet arrêté est assez sibyllin, pouvez-vous nous rappeler ce qu'est la procédure d'appel contre qui et pourquoi ? »

**Réponse de M. le Maire**

« Sur l'arrêté n°8, il s'agit d'une requête auprès du tribunal administratif de Melun. Le tribunal de Melun avait rendu un jugement le 7 avril puisque la ville avait commandé à la société CEBTP Solène un diagnostic des sols sur la place Rodin en vue de réparer l'étanchéité du parking souterrain. Cette société a fait des erreurs, les travaux ont pris du retard. En conséquence, la ville a introduit en recours en justice pour demander une indemnisation. La ville demandait que la responsabilité contractuelle de la société CEBTP soit retenue et on demandait un dédommagement de 1.400.000 euros. Or, les juges ont considéré que la responsabilité contractuelle de la société devait être engagée en raison d'un manquement aux missions que la ville avait confiées mais ont condamné la société à payer à la ville seulement 80.681 euros. Vous voyez la différence entre les deux. C'est pour cette raison que nous allons en appel et la requête en appel a été déposée le 10 juin. »

**Intervention de M. JEANNE** concernant l'arrêté n°45

« J'avais posé une question en commission des finances concernant l'arrêté n°45. Le président de la commission des finances s'était engagé à apporter des réponses au cours du conseil. Je renouvelle la demande. »

**Réponse de M. le Maire**

« Sur l'arrêté n°45, je pense que c'est très bien que vous ayez posé cette question. Vous le savez, il y a des événements tout récents. Les collectivités travaillent avec la banque Dexia depuis des années. Et vous savez que la banque Dexia était en fait l'héritière directe du Crédit local de France, donc un peu la caisse des mairies. Et la banque Dexia est partie à l'aventure. Elle a déjà été renflouée une fois par l'Etat en 2008. Elle a, dans toute cette période, proposé aux collectivités – il y a eu souvent tromperie ou au moins défaut de conseil – des produits structurés. Ce n'était pas une chose nouvelle que les collectivités aient des taux variables dans les emprunts qu'elles réalisaient. Ce qui s'est produit dans la dernière période, depuis les années 2005, c'est que Dexia a placé, sans aucune prudence et sans aucun conseil auprès des collectivités, des taux variables qui étaient d'une nature tout à fait différente. Autrefois, quand les services financiers des villes renégociaient la dette, il y avait des tableaux extrêmement clairs, on changeait de taux, on avait des dates d'échéance et on renégociait légitimement avec des opportunités d'échéanciers plus intéressants, des taux plus intéressants, etc. La banque Dexia a joué sur les paquets boursiers internationaux et elle a vendu des produits que certains appellent toxiques. Ce sont des produits structurés mais qui sont structurés de façon illisible. Il faudrait pratiquement, pour chacun des emprunts, quelqu'un qui suive à la journée sur les places internationales, ce qui se passe. C'est-à-dire que les valeurs des taux variables sont calées soit sur des monnaies – vous imaginez avec les différences monétaires ces temps derniers avec le redémarrage de la crise financière ce que cela peut donner – soit sur des paquets de valeurs et ces paquets de valeurs sont adossés plus ou moins à des monnaies, à des devises.

C'est extrêmement complexe. La presse s'en est fait l'écho depuis deux jours. En plus de tout cela, la banque Dexia s'effondre. On ne sait d'ailleurs pas où l'on va dans les prochains jours. J'en dirai plus tout à l'heure. Or, cela s'est fait non seulement avec l'aval de l'Etat mais cela s'est fait avec des dirigeants de l'Etat qui ont poussé à ces choix douteux de la banque. Il y a

aujourd'hui environ cinq mille collectivités qui sont concernées par ces emprunts à taux variables mais qui ne sont pas des taux variables ordinaires. Certains sont carrément toxiques. En ce qui concerne notre ville, je l'avais déjà évoqué ici, on a environ 70 % de notre dette qui est sur des taux fixes et environ 30 % sur des taux variables. Mais tous ne sont pas des taux tels que la presse a pu les évoquer. On en a quelques uns et c'est cela que j'ai voulu bloquer cet été. On suit de près parce que, dans notre malheur, on a quand même un peu de chance, on n'est pas directement sur des monnaies. Il y a quelques emprunts, par exemple, qui sont directement sur le franc suisse. Ce n'est pas le cas. C'est un paquet plus compliqué. Cela dit, le cabinet KLOPFER qui suit avec nous au jour le jour la gestion de la dette nous a indiqué que l'un de ces emprunts pouvait avoir une crête dans les deux ou trois prochaines années. J'ai proposé, c'est le but de cet arrêté, de négocier un taux fixe. Nous étions d'accord avec Dexia sur ce taux fixe. On avait une assurance de taux fixe un peu plus cher évidemment, mais on avait une assurance de taux fixe pour les deux années à venir. Il se trouve que l'échéance ayant lieu début décembre, le système n'a pas été mis en route. Il est donc très important pour notre ville, comme pour toutes les collectivités, que l'on sache ce que devient la banque Dexia dans les prochains jours. En effet, il faut à la fois bien sûr défaire ces emprunts structurés. Il y a une sorte de défaisance à organiser. Cela s'est déjà passé ainsi pour les créances douteuses du Crédit Lyonnais. Il faut aussi légiférer dans le sens annoncé, pourquoi pas, la Banque postale et la Caisse des dépôts et consignations peuvent reprendre. Ce qui serait terrible dans cette affaire, c'est que l'on nationalise les pertes et qu'on laisse les profits complètement au privé. Mais enfin, les choix faits par la banque sont des choix d'aller sur cette fameuse industrie financière que l'on a tant vantée dans les dernières années. On voit les résultats que cela donne.

En théorie, l'arrêté permettait de bloquer les risques de fluctuation des taux d'intérêt sur un crédit de 10 millions qui a été, je crois, contracté en 2008, qui a une durée de 18 ans et que l'on bloquait pour les deux prochaines années. Et puis, on avait, sur celui-là, d'après le cabinet KLOPFER pas trop de problèmes pour la suite. En revanche, il y en a d'autres que l'on voulait renégocier évidemment, notamment un autre avec Dexia. Mais Dexia, vous l'avez vu, est dans le vide depuis deux jours. Il y a donc une responsabilité de l'Etat et je pense que, dans cette affaire, la création d'un pôle public bancaire avec des taux garantis et libérés des marchés, financés pour les collectivités est devenue tout à fait indispensable. Tout le monde voit aujourd'hui l'explosion et les risques extrêmement importants pour les cinq mille collectivités qui en sont victimes. Je dis bien victimes parce que ce serait quand même terrible que les habitants à la fin payent la note.

Pourquoi je dis que l'on est victime ? Parce que j'ai regardé un peu qui dirigeait la banque Dexia. C'est M. Pierre MARIANI, ancien directeur de cabinet de M. SARKOZY quand il était au budget, qui dirige la banque Dexia depuis 2008. Malgré la catastrophe annoncée, il n'y a eu aucune rectification c'est-à-dire que l'Etat a déjà renfloué cette banque. Et pour autant, la même logique a continué. Cette année, les gens de Dexia sont venus nous voir en nous proposant de nous prêter. Nous avons dit : cela ne va pas, on va regarder comment on sort de vos prêts. Ils ont répondu : il faut voir, il faut racheter, etc. Le nombre de collectivités engagées montre bien que l'on a affaire à un problème national, voire international puisque les belges sont également impliqués dans cette affaire, le gouvernement belge. La banque Dexia était une fusion avec la Caisse des communes de Belgique. Je disais que M. MARIANI est un banquier très politique. Mais dans son entourage immédiat travaille M. Didier BANQUY qui dirige aujourd'hui le cabinet de M. BAROUIN. Vous voyez que tout le monde est en famille. Pendant que la finance exige des sacrifices d'austérité aux collectivités locales, j'ai entendu cette semaine Mme PECRESSE annonçant que non seulement les crédits des villes seraient gelés mais qu'il fallait diminuer les dotations aux communes, aux départements, régions de 200 millions d'euros pour combler les déficits, on a continué à jouer en bourse et sur les

places internationales. J'estime, mais je pense ne pas être le seul autour de cette table, que ce n'est pas aux collectivités de payer l'addition.

Comme d'autres communes, y compris des communes voisines, l'idée d'aller au tribunal pour défendre la collectivité mais défendre aussi les Campinois n'est pas exclue. On attend de savoir qui l'on aura comme partenaire en face de nous. Voilà, effectivement, je vous sais gré, M. JEANNE d'avoir posé la question sur l'arrêté 45 car cet arrêté, nous sommes dessus depuis deux mois, dans le cadre de la gestion quotidienne de la dette, pour éviter les dérives de Dexia et autant que possible bloquer, renégocier, racheter ce qui nous avait été vendu avec un défaut de conseil. »

**M. JEANNE.**- « Brièvement sur le sujet, les explications, on les avait eues en commission des finances mais je pense que, effectivement, et c'est un peu l'objet de ma question, compte tenu de ce qui est sorti dans la presse, notamment concernant notre ville, et il n'y a pas de politique à faire là-dedans, vous le rappeliez, cinq mille communes sont touchées, toutes sensibilités confondues, il n'ya pas lieu de faire de politique sur un tel sujet. En revanche, il y a lieu de regarder précisément ce qu'est l'importance de nos engagements pour Champigny et en l'occurrence on a parlé d'une soule de 6,5 millions. Quand on regarde, il y a quand même 7 emprunts structurés avec des taux, vous l'évoquiez, qui posent quand même un certain nombre de difficultés et de questions. Ils pourraient avoir des conséquences pour l'ensemble de la ville. Ma question, je la reformule, était à l'adresse du président de la commission des finances qui s'était engagé à fournir un état général de ces 7 emprunts, sur le risque pour notre commune d'un point de vue financier. »

**M. le Maire.**- « Je peux vous dire que, depuis le début de l'utilisation de cette formule des emprunts à taux variables c'est-à-dire environ en 2008, l'économie entre guillemets parce que l'on voit bien que c'est un "truc" à retardement, l'économie entre guillemets pour la ville par rapport aux taux anciens, était en gros de 1,8 million d'euros. En revanche si l'on avait réussi à arrêter, à avoir un engagement durable, une sorte de réassurance du prêt sur les deux prochaines années, la somme aurait pu avoisiner les 300.000 euros. Je propose que l'on maintienne cette demande avec le repeneur. Il est obligé de reprendre les créances et l'ensemble des discussions engagées et signées. On a signé pour que cela se déclenche au 1<sup>er</sup> décembre. Cela dit, aujourd'hui, vu le contexte général, je ne vous garantis rien. Sur l'ensemble de la dette, de toute façon elle a déjà été publiée, vous l'avez trouvée sur internet les uns et les autres. On va la donner à tous les conseillers évidemment. Vous verrez que les emprunts ne sont pas identiques même s'il y a plusieurs taux variables. Par exemple, il y a des taux en euros qui ne posent aucun problème même s'ils sont variables. Ce n'est pas le taux variable en soi qui pose un problème. C'est le type de structure, sur quoi il est basé, sur quels paquets financiers il est basé. Surtout que l'on s'est aperçu que Dexia se réassurait auprès des banques internationales. C'est là l'empoisonnement. C'est qu'il se réassurait à Goldman Sachs et ailleurs. Quand on commence à avoir des paquets que l'on réassure chez les autres, on part en vrille.

Je voulais quand même souligner que tout cela s'est fait avec toute la ligne directrice, les consignes que l'on donne aux banques en ce moment dans notre pays. On va voir exploser en zone euro une première grande banque. Comme par hasard, ce sont les collectivités locales qui trinquent. Je trouve que c'est quand même scandaleux. Il faudra se mobiliser. Moi, je suis prêt à aller aux côtés, quelle que soit leur étiquette, de tous les Maires, les responsables de Conseils généraux ou de Conseils régionaux. Il était déjà scandaleux que l'on détourne le Crédit local de France de sa fonction. Mais alors là, l'urgence d'un pôle public bancaire se fait vraiment plus sentir. L'AMF vient de nous proposer une agence de financement locale qui serait en fait un groupement d'achats pour se mettre sur les places internationales. On ne va

pas recommencer. Ce qu'il faut, c'est un pôle public en tant que tel. Voilà. Où il y a un abus de confiance par rapport aux collectivités, c'est que Dexia était juge et partie. Le rôle ancien du Crédit local de France était d'être conseil. Dexia a prétendu continuer à être conseil. C'était en même temps notre conseil et notre prêteur. C'est ainsi que l'on induit les collectivités dans des choses qui apparaissent aujourd'hui comme anormales. Je pense que l'on est tout à fait fondé à porter tout cela en justice. Vous aurez effectivement le détail, il était sur internet mais vous aurez le détail de l'ensemble des prêts. Avant que cela ne fasse la chronique, le 19 juillet avec M. FAUTRE et le service des finances, nous étions déjà depuis des semaines en négociation avec Dexia pour en sortir, notamment sur le prêt qui a une crête théorique délicate en 2015-2016, pour se garantir par rapport à cela.

Nous ferons un suivi. Aujourd'hui, qui peut prévoir exactement ce qui va se passer ? Je n'en sais rien. Evidemment, nous serons extrêmement attentifs et nous rendrons compte au Conseil au fur et à mesure à la fois des exigences légitimes que l'on peut porter et puis de l'avancement ou pas de solutions durables pour les collectivités dans leur ensemble. Enfin, c'est évidemment quelque chose de grave qui est en train de se dérouler, quelque chose qui engage la responsabilité du gouvernement. On peut dire que ce n'est pas politique. Excusez-moi mais les privatisations des banques, la mise en place des places boursières internationales, la fuite en avant et le fait que ce sont des hommes clefs autour directement du président de la République qui aient mené les choses, c'est quand même significatif. »

#### **Intervention de M. FUCHS concernant l'arrêté n°2**

« Je comptais poser une question sur trois arrêtés. Vous avez déjà répondu à deux d'entre eux, ce qui prouve quand même que ces questions suscitent l'intérêt des conseillers quels qu'ils soient.

Le troisième sur lequel je comptais poser une question, c'est l'arrêté n°2. Cet arrêté, je le comprends, s'il y a une volonté de remodeler le paysage urbain le long de la D4, c'est normal si l'on considère les nécessités de priorité aux habitats collectifs le long des grands axes. Mais pouvez-vous quand même, puisque l'on avance sur ces questions, nous donner quelques détails sur vos projets le long de la D 4 ? »

#### **Réponse de M. CHARLES**

« Effectivement, on y reviendra pour d'autres sujets ce soir mais précisément la parcelle qui est ici citée, sur la départementale 4 fait plusieurs kilomètres, mais la portion de départementale qui est ici concernée par cette proposition de préemption est impactée directement, cela ne vous a pas échappé compte tenu de son adresse, par l'arrivée future du métro du Grand Paris en centre ville. Nous avons préalablement, il y a maintenant presque un an, d'ailleurs engagé de ce point de vue une modification du droit des sols dans cette partie créant un nouveau fuseau de densité qui laisse la possibilité demain, quand nous aurons remembré certaines parcelles – celle-ci est vraiment assez modeste – de développer ensemble des projets qui font l'objet d'une élaboration au sein du contrat de développement territorial et qui répondront aux objectifs de la municipalité en matière de logements, en matière de développement économique, de commerces et d'équipements publics. C'est une décision aujourd'hui qui est formelle sur cette parcelle. Il est impossible, vous le comprendrez, de donner des détails sur ce qui va se passer. Je connais cette parcelle. Je m'y suis rendu. Effectivement, aujourd'hui elle n'est pas en soi susceptible d'accueillir une opération suffisante. Il faudra la remembrer avec des éléments fonciers qui sont sans doute pour certains en cours d'acquisition, d'autres qui vont être discutés dans le cadre de cessions foncières qui pourront intervenir. »

## **DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

**1**

Approbation de la convention de partenariat avec EPAMARNE concernant la réalisation d'une étude urbaine et de programmation sur la polarité Bry/Champigny/Villiers et moyen de financement.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme,

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication,

**3<sup>ème</sup> commission** Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et Droit à la Tranquillité publique,

### **Rapport présenté par M. CHARLES**

#### **Intervention de M. FUCHS**

« Il s'agit d'une étude. On ne peut pas se prononcer contre une étude, surtout quand cette étude, comme c'est le cas, est particulièrement nécessaire. Le projet initial prévoyait l'inter connexion, il faut quand même le rappeler aussi, entre le nouveau métro et Eole en gare de Villiers. Cela n'a pas été possible du fait de la fermeté de M. PELISSIER, Maire de Villiers, opposé à cette inter connexion au sein de sa commune, cette opposition est à rapprocher du refus initial mais mis en sourdine depuis, de la mairie de Saint Maur à l'interconnexion avec le RER A à Créteil-Saint Maur, aux oppositions de Saint Maur au prolongement du TVM ou à l'interconnexion avec une branche d'Eole -rappelez-vous le projet Eole à la fin des années 90- en gare de Champigny-Saint Maur. A l'époque, le Maire de Saint-Maur, l'ancien Maire de Saint-Maur osait écrire dans un tract : « Nous ne voulons pas que Saint Maur soit envahie par la populace. » Je trouve quand même particulièrement choquante cette conception qui fait des transports en commun une menace contre la sécurité des personnes. Ce n'est pas ma conception et je ne pense pas que ce soit celle du Conseil municipal de Champigny mais je voulais le dire avant de parler de cette nouvelle gare. Voilà.

On s'est donc proposés de créer une station aux limites des communes de Bry, Villiers et Champigny avec l'interconnexion avec le RER et Eole. Lors des débats sur le projet du grand Paris, les majorités de gauche du Conseil régional et celles du Conseil général du Val de Marne avaient à juste titre souligné que l'implantation des stations devait obéir à une règle simple : permettre au maximum de travailleurs de disposer d'un moyen de transport rapide, fiable, commode, à proximité de leur lieu de résidence. Les gares devaient être implantées dans des zones de forte densité d'habitations. Cela était juste et l'argument a d'ailleurs porté. Peut-on pour autant prétendre que cette recommandation actuellement s'applique à la future gare des trois communes ? Actuellement, elle ne desservirait guère qu'un centre commercial, mais existe la possibilité d'une interconnexion avec le futur transport en site propre dont parlait M. CHARLES, et donc nous devons penser à un futur développement de ce secteur.

La question que je pose. Quels sont les buts que nous nous fixons dans le développement du secteur ? A l'époque, lorsque nous parlions des délaissés de la fameuse liaison A4/N4, M. le Maire, vous nous aviez parlé de 400 logements et pour le reste activités économiques. Nous savons que le préfet privilégiait une option beaucoup plus haute en termes de nombre de logements. Quels sont les choix, les orientations qui se présentent ? Sachant que vous nous

avez informés lundi qu'il y avait aussi un projet de contrat de développement durable, de ville durable, je ne sais plus le terme exact, qui prévoyait quand même la construction de 2.380 logements sur Champigny d'ici à 6 ans. Et d'ici à 6 ans, le métro ne sera pas encore là.

Enfin, autre question, la localisation de cette gare m'interroge aussi quant à l'avenir de celle des Boullereaux. Une interconnexion située à mi-chemin entre les Boullereaux et Villiers, 700 mètres environ de chaque côté, va poser des problèmes de gestion du trafic et de coût pour la SNCF sur la ligne Eole. Les arrêts, les freinages et les redémarrages ont des prix élevés en termes de consommation d'énergie et d'usure du matériel. Quelles sont les garanties que nous pouvons avoir que la gare des Boullereaux soit maintenue?

Il y a donc autour de ce projet de future gare des interrogations et il est tout à fait légitime que ces questions soient posées. Nous attendons de cette étude projetée des éléments pour faire les meilleurs choix possibles. Je voterai donc cette délibération. Le temps, heureusement, ne nous est pas trop limité. J'ai vu le décret d'application du 26 août sur les premiers travaux du métro. Nous avons le plaisir de voir que la branche sud-est, celle du Val de Marne est déclarée prioritaire. Enfin, le métro arrivera à Champigny en 2025 si tout se passe bien. Nous avons quand même le temps d'une réflexion et de préparer un plan de développement de ce secteur qui soit pour les 15 ou 30 années à venir de notre ville.»

#### **Intervention de M. JEANNE**

« Bien évidemment nous serons favorables à ce dossier. Simplement, un peu dans la continuité des réflexions formulées depuis déjà plusieurs années sur l'approche en matière d'évaluation sur ces dossiers, je crois qu'il est une bonne chose d'ouvrir. On avait déjà eu l'occasion d'en discuter avec M. CHARLES. Pendant longtemps, Champigny avait tendance à se refermer un peu sur elle-même, sur son développement. Aujourd'hui, il y a de l'ouverture. Ce projet le permet. Pour autant, je crois qu'il faut aussi saisir l'opportunité pour un développement réfléchi et adapté comme vient de l'évoquer M. FUCHS. Mais il faut aussi peut-être revoir certaines approches et je pense notamment à la Z.A.C. des Simonettes nord. On voit bien qu'aujourd'hui il n'y a pas forcément une équation qui fonctionnerait au mieux avec l'ensemble du cadre commercial de ce secteur. J'en veux pour preuve les difficultés relativement importantes du centre des Armoiries. »

#### **Intervention de M. CHARLES**

« Au stade où nous en sommes, l'étude énumère, je l'espère, suffisamment de détails pour que le cahier des charges engage l'équipe qui a été retenue dans la concertation. Ce n'est pas une étude qui est confiée, ainsi, ex-nihilo, à quelqu'un que l'on reverra dans deux ans. Bien évidemment, il y a un suivi tout au long de la démarche. Mais ce cahier des charges donne quand même des orientations assez précises tout en laissant ouvert, dans la volonté de trouver un urbanisme correspondant à la fois aux besoins des gens et qui participe bien de l'aménagement des trois villes concernées, avec une répartition logements/activités, la question de M. FUCHS, qui pour l'instant reste pour nous fixée dans les proportions indiquées préalablement par M. le Maire. Même si ces choses là peuvent bouger. Je n'étais pas présent à votre réunion et je ne veux pas non plus m'immiscer mais quand M. le Maire a parlé des 2.300 et quelques logements. Je ne pense pas qu'il ait dit que ce serait fait d'ici à 6 ans. On parle de l'établissement d'un CDT et de la construction de logements. Il est bien évidemment impossible, chacun le comprendra ici, de construire des centaines de logements dans une période aussi courte. Néanmoins, il y aura des projets, je l'espère, qui pourront démarrer d'ici là et être d'ici à 6 ans livrés aux besoins des habitants. Mais la finalisation d'un projet de cette ampleur ne peut pas se dérouler dans une temporalité aussi contrainte. D'autant que nous essayons d'accompagner ces démarches et on le reverra ce soir dans différentes délibérations,

par des acquisitions foncières qui sont menées au gré des possibilités actuelles et qui, pour certaines, demanderont encore certainement un peu de temps.

Voilà la précision, je l'espère, est à la fois dans les objectifs et les éléments qui sont mis à disposition de chacun d'entre nous dans ce cahier des charges, tout en restant à finaliser au regard à la fois de l'évolution de l'étude et quand on parle de cluster de développement durable, je pense aussi que la recherche conjointe menée dans l'idée d'attirer, sur l'ensemble des trois communes et en lien avec le cluster de Champs sur Marne, des entreprises qui soient destinées à s'investir dans des activités du type cité tout à l'heure, c'est aussi la nécessité de travailler à des politiques de développement qui vont faire l'objet évidemment de travaux assez importants puisque nous n'avons pas aujourd'hui de liste d'entreprises qui ont déjà déclaré vouloir s'installer dans l'est parisien.

La question de la gare des Boullereaux posée par M. FUCHS est une préoccupation que nous partageons complètement. C'est pourquoi M. le Maire a été dernièrement très vigilant dans la volonté d'accueillir près de la station de métro une halte nouvelle du RER E sans pour autant que la gare des Boullereaux puisse être mise en cause. Ce qui aurait pu être une proposition de gens qui n'ont peut-être pas conscience ou qui n'ont pas voulu prendre conscience de la nécessité absolue de voir cette gare perdurer et se développer au bénéfice des gens des quartiers nord de notre ville. Evidemment, pour nous la gare des Boullereaux est une gare nécessaire. Le quartier des Quatre Cités est un quartier qui se rénove et dont la rénovation n'est pas achevée. Le TVM viendra bientôt compléter ailleurs la structuration en transports lourds ou semi-lourds du nord de Champigny, à proximité de la gare. Il importe, du moins c'est notre volonté absolue, de préserver cette gare, de faciliter son accès et également de trouver les meilleurs moyens de s'y rendre demain par des modes de circulation doux que nous avons la volonté de développer.

Je vais peut-être terminer par la remarque de notre collègue M. JEANNE. Je crois que ce type d'aménagement et d'étude se mène effectivement à partir de l'idée que le fait d'avoir tant élaboré de sujets, de projets avec les habitants pour obtenir une gare, n'est pas -excusez-moi l'expression- cela peut paraître un peu bête, tombé du ciel. Dans ce sens, qui aurait pu dire il y a deux ans que nous aurions une gare à cet endroit ? D'abord, il n'y avait pas encore de projet de métro automatique. Bien sûr, il n'y avait pas non plus de tracé qui nous permettrait, même si l'on en avait la volonté, d'implanter là en connexion avec le TCSP qui, à l'époque, était déjà évoqué, une gare. Ce genre de chose n'interrompt pas, même si c'est très important, les processus d'aménagement en cours. Je regrette de devoir redire cela à mon collègue. On peut avoir des opinions différentes. J'entends ce que vous dites. Il semblerait d'ailleurs que, dans vos propos, l'on puisse entendre une opinion tout à fait différente de celle que moi-même ici j'ai eu l'occasion d'évoquer. La ZAC des Simonettes nord dans sa composition commerciale, dans sa validité commerciale et son rapport avec d'autres structures commerciales proches qui ont déjà été évoquées, fait partie des objectifs que nous continuons à partager tant en termes d'équipements et notamment aujourd'hui certainement, je ne suis pas spécialiste, mais encore un peu plus dans la mesure où si on imagine demain voir arriver là quelques centaines voire quelques milliers de salariés et des logements nouveaux, il faut évidemment recomposer un quartier dans sa globalité, dans sa complexité, dans ses accès. Et le centre commercial de ce point de vue est un accompagnement qui n'est pas désuet, bien contraire.

Ce qui se passe, puisque pour répondre à votre analyse sur les Armoiries, on peut s'interroger sur ce qui s'y passe. Je crois que les élus qui sont concernés principalement par le territoire de ce centre commercial ont le souci d'envisager ce qui doit être fait ensuite dans la cohérence d'ensemble qui est née sur cette rive commerciale. Je vous rappelle que le premier commerce qui s'est implanté s'appelait le magasin IKEA. Cela doit remonter à une quinzaine d'années. Cette rive commerciale confirme son statut. La rive nord au dessus de l'autoroute, on en a déjà parlé ici, pour nous peut être consacrée à tout autre chose, notamment les activités

économiques plus classiques de caractère tertiaire ou industriel. Mais je pense qu'il n'est pas d'actualité, c'est ma position et j'espère qu'elle sera partagée par l'ensemble de mes collègues de la majorité, de remettre en cause le projet des Simonettes nord qui aussi, rappelons-nous, permettra de développer 700 ou 800 emplois à temps plein dans une activité commerciale qui devrait, je l'espère, connaître un développement. »

### **Intervention de M. le Maire**

« Juste deux précisions. Pour que le Conseil municipal puisse bien travailler, il faut que l'on vous transmette exactement la commande de l'Etat. On va donc vers la signature de ce que l'on appelle les contrats de développement territorial. Cette signature ne se fera qu'au mois de juin de l'année prochaine mais les débats vont être calés en gros en janvier et février. L'Etat par la loi qui a été adoptée sur le Grand Paris dispose d'une volonté, va mettre en place sa volonté d'aménager la région parisienne et veut travailler en direct avec les villes. Le contrat de développement territorial qui nous concerne concerne en gros 17 villes. La spécificité de Champigny sera intégrée là-dedans. On a une commande publique nationale qui vient de l'Etat, qui nous a été spécifiée.

Par exemple, vous évoquiez le logement. L'Etat a défini des territoires d'objectifs de logements. On les a reçus cet été. On nous demande pour Bry, Champigny, Villiers de produire 650 logements par an. Si je traduis l'objectif de l'Etat, je ne dis pas que l'on va l'abonder automatiquement, mais si on traduit l'objectif de l'Etat, c'est vrai que l'on est dans une crise du logement en Ile de France et c'est vrai que nous-mêmes, nous nous posions déjà la question d'augmenter le rythme de construction avec l'opportunité des stations de métro. L'Etat demande 650 logements. Si l'on divise par la population, si on fait une règle de trois entre les trois communes, cela veut dire que nous, nous porterions l'objectif des deux tiers. Cela correspond aussi à peu près à la surface des communes. C'est un heureux hasard. On a à peu près le même taux entre les trois communes concernées. Cela veut dire que l'on tourne autour des 400 logements par an. Notre PLH était de 380. On est à peu près dans les mêmes objectifs. Evidemment, il faut regarder après plus profondément où sont les zones mutables. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de tout construire au même endroit et de refaire des grands ensembles. Il faut au contraire avec finesse, et dans la concertation la plus large, trouver les endroits qui permettent de muter peu à peu. On était aidé pour cela par l'Etablissement public foncier régional qui porte un certain nombre de terrains. Et jusqu'à maintenant à l'amiable, on a déjà fait un certain nombre d'acquisitions. Le but est d'avoir notamment dans le secteur de la gare du Plant, dans le secteur autour du stade Rousseau, des zones plus denses qu'aujourd'hui. On a des friches qui peuvent utilement muter. Je rappelle aussi que la ZAC des bords de Marne n'est pas terminée et qu'il y a encore un potentiel de développement. Et puis, dans le haut de Champigny, on donnerait priorité à l'emploi. Pourquoi ? Parce que, dans le haut de Champigny, il y a déjà les grands quartiers, il y a déjà une densité forte. Si l'on veut rééquilibrer notre ville entre le haut et le bas de Champigny, il faudra peut-être un peu plus de logements autour de la station du centre ville et peut-être un peu moins de logements dans le haut, on peut rester dans les chiffres que l'on avait donnés. Je vous confirme, M. FUCHS, que je souhaite que l'on tourne dans les 400 ou 450 logements autour du futur boulevard mais que l'on donne la priorité à l'emploi. En effet, l'une des difficultés de l'est parisien et notamment de notre commune, c'est un taux d'emploi trop faible. Tout le monde est obligé d'aller travailler ailleurs. Je ne dis pas que créer des emplois ici va automatiquement répondre aux besoins des Campinois mais cela dit, plus il y a d'emplois sur l'est parisien, plus il y a de chance que cela corresponde à un développement utile à tous. On resterait dans les proportions de 75-25 sur la VDO, 25 % en logements et 75 % en emplois.

C'est ce que nous allons proposer à l'Etat mais vous avez vu dans la délibération que l'Etat, lui, va arriver avec son cahier des charges. On reviendra donc devant vous.

Idem pour les conditions techniques et pour le maillage autour des stations de métro. J'ai proposé, je le confirme à tous les collègues du conseil municipal, que la société du Grand Paris qui est le maître ouvrage et le maître d'œuvre, et qui va être vraiment l'organe qui va mettre en œuvre la loi dans le domaine du métro automatique, que la société du Grand Paris vienne exposer au Conseil municipal lors de la prochaine séance le 16 novembre -nous prendrons une heure et demie / deux heures pour écouter la commande de l'Etat- comment ils conçoivent le positionnement des stations mais aussi leur financement. Aura-t-on ou pas une aide pour les équipements publics autour de ces nouvelles stations ? Comment va-t-on travailler ? Voyez, on va pouvoir approfondir lors du prochain Conseil municipal la commande publique. Ce n'est pas un débat où il n'y a que la volonté de la ville. C'est un débat où on doit aller vers une négociation et si possible vers un accord où les propositions de Champigny sont au maximum prises en compte. C'est pour cela aussi que l'on a proposé une grande consultation. Je ne développe pas davantage. Vous avez pu voir que, dans toute la période pour aboutir avec un dialogue, j'espère, fructueux avec l'Etat, on ne veut pas le faire, nous seuls, Conseil municipal, même si on a évidemment le mandat pour cela mais les questions sont tellement nouvelles que cela intéresse tout Champigny. Et donc j'ai souhaité, avec l'ensemble de la majorité municipale, que les citoyens soient consultés. On va lancer un grand questionnaire et de ce questionnaire et de la synthèse qui en sera faite, on va essayer de tirer le maximum sur l'attente que les Champinois ont de l'avenir de leur ville et infléchir ces questions centrales.

C'est bien que l'on ait passé du temps sur ce point 1/ parce que l'on est avec l'étude intercommunale qui se lance sur quelque chose d'assez crucial pour les années à venir.

Je vous propose que l'on s'en tienne là et que l'on adopte, puisque tout le monde a l'air unanime, la délibération. »

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

### **2**

Projet de convention de liquidation de l'OPH de Champigny-sur-Marne entre l'Etat et la Ville de Champigny-sur-Marne.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

#### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

### **Rapport présenté par Mme PASQUIER**

#### **Intervention de M. CHEVALIER**

« On veut rester en cohérence avec notre position du 29 juin 2011. Nous étions contre cette dissolution parce que nous estimions que l'OPH appartenait à la ville et donc devait rester propriété de cette ville et ne pas être dissous. Dans d'autres lieux qu'au Conseil municipal, nous avons fait une proposition qui consistait simplement à mettre le pied à l'étrier à ces locataires. Compte tenu que vous souhaitez obtenir 24 millions d'euros pour la vente des logements, on aurait très bien pu céder, vendre aux locataires, à 500 familles leur logement

qu'ils auraient pu acquérir pour un coût de 44.000 euros. Cette proposition, je peux vous dire qu'elle a eu un écho très favorable dans la population à Champigny. »

**M. le Maire**

« Je vous crois sur parole ! »

**M. CHEVALIER**

« Ce sont des bonnes idées. De toute façon, vous vouliez vous en séparer. Je pense que vous pouviez faire un effort et mettre ce pied à l'étrier à des gens. Une deuxième remarque sur cette convention dont vous parlez. Aujourd'hui, vous nous dites que l'excédent sera de 13.500.000 euros. Au mois de juin, le 29 juin c'est-à-dire qu'il s'est écoulé simplement trois mois, vous nous disiez que c'était 15. Pouvez-vous nous dire si ce sera 10 dans trois mois ou bien si l'on atteindra cette somme de 13,5 millions d'euros ? Voilà ma question. »

**Intervention de M. JEANNE**

« Sur ce dossier, nous avons effectivement beaucoup échangé les 17 et 28 juin derniers. Notre position n'a pas changé puisque, au fond, la boucle est bouclée dans cette affaire d'une officine qui n'était pas en capacité de racheter, que vous avez cautionnée et qui va ensuite pouvoir disposer de fonds pour construire, Mme PASQUIER le rappelait tout à l'heure, avec les objectifs de construire du logement social évidemment puisque c'est l'axe majeur de la politique que vous venez de réaffirmer. Nous voterons donc contre cette délibération d'autant, nous le verrons sur un autre point, que le patrimoine en l'occurrence de l'OPH était loin d'être aussi peu valorisable puisque l'ensemble était plutôt de bonne qualité. Seul restait l'ensemble Germinal que nous avons effectivement financé dans sa restructuration. »

**Intervention de M. FUCHS**

« Ma position sera aussi logique pas exactement pour les mêmes raisons que les deux orateurs précédents. Personnellement, j'étais attaché à l'Office public d'HLM. Je ne sais pas si vous vous en souvenez mais, dans son programme électoral, notre liste demandait d'ailleurs son développement et son extension. J'ai donc voté contre sa dissolution au mois de juin. Là, c'est une conséquence de cette dissolution. Vous comprendrez que je m'abstienne lors de ce vote. Je regrette, je tiens à le signaler, que les services de la mairie de Champigny n'aient pas pu me fournir copie de l'acte de vente. Je me suis donc adressé au président de l'Office d'HLM il y a deux mois. Pour le moment, il ne m'a pas répondu. J'espère quand même que je pourrai avoir cet élément d'appréciation. »

**Intervention de Mme PASQUIER**

« Concernant la réponse à votre question, M. CHEVALIER, sur le montant exact, il ne pourra être, comme il est précisé dans cette délibération, définitif qu'à l'issue de la procédure fin 2012. Mais on l'estime à environ 13,5 millions d'euros à l'heure actuelle, en étant au plus juste. »

**Intervention de M. le Maire**

« Quand même sur le fond, deux mots. Je rappelle que c'est un peu facile, M. CHEVALIER, de dire aujourd'hui que l'on aurait pu vendre 44.000 euros aux locataires les logements... Vous faites exprès par démagogie de proposer quelque chose qui ne tient pas la route. Pourquoi la ville a-t-elle décidé de céder son patrimoine à ce prix ? C'est pour garantir aux locataires que l'on ne changeait pas leur loyer. C'est pour cela que l'on est en dessous du prix du marché. D'ailleurs, la Haute Assemblée a bien jugé les choses puisqu'elle a demandé que l'on détache les prix de vente entre HLM du système normal de France Domaine qui évalue les biens. On

ne met pas sur le marché des HLM qui se regroupent. Sinon, les locataires verraient leur loyer multiplié par deux ou trois. C'est donc pour garantir ces loyers stables aux 550 locataires de l'OPH que nous avons décidé ce prix qui est en dessous évidemment. Qui peut aujourd'hui acheter ... y compris 44.000 euros ? On aurait vendu à la découpe, M. CHEVALIER. En effet, un certain nombre de personnes que je connais très bien dans ces cités n'ont pas les moyens et jamais les banques ne leur prêteront les 44.000 euros. Par ailleurs, nous ne pouvions pas dans la crise du logement que nous avons actuellement nous séparer du patrimoine. En revanche, ce patrimoine est préservé. Vous oubliez de rappeler d'ailleurs que si l'on a été obligés d'accélérer le processus concernant l'OPH, c'est parce que la loi Boutin faisait que dans cet office qui était accusé, alors qu'il n'avait que 550 logements, de ne pas en avoir construit 500 supplémentaires en 10 ans, on rackettait les locataires puisqu'un quart des loyers était pris par la taxe spéciale qui a été inventée suite à la loi Boutin. On ne pouvait pas laisser cet office pillé par le fait que le ministère a décidé de mettre ces taxes sur le dos des locataires. Et donc nous avons pris une position extrêmement efficace. Les locataires aujourd'hui sont toujours locataires et ont les mêmes droits. Ils ont des garanties pour leur avenir. Parallèlement, je peux même vous dire que récemment nous les avons rencontrés pour faire le point parce que l'on a gardé le conseil d'administration de l'OPH pour suivre toute la période qui vient, voir si la soudure se réalise bien avec le nouveau bailleur. Ils étaient même assez satisfaits d'être dans un groupe plus important avec des droits garantis, des accès à des services comme l'assistance sociale et autres qu'ils ne pouvait pas avoir dans un office plus petit. Je crois qu'il faut que l'on passe au vote. On a déjà eu deux fois ce débat. N'ayez pas la mauvaise foi de raconter aux gens que l'on pouvait leur vendre un logement à 44.000 euros. C'est démagogue, cela. »

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**38 votes pour dont 6 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » – liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)**

**9 votes contre dont 3 procurations**

**(Groupe UMP – Groupe Divers droite –**

**Groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains »)**

**1 abstention**

**(« Gauche citoyenne / Europe écologie »)**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE**

**3**

Avis sur le projet de Plan Stratégique Régional de Santé présenté par l'ARS

**Commission concernée :**

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité / action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur le handicap, Politique en direction des Séniors, Droits des Femmes

**Rapport présenté par Mme DUFOUR**

« L'ARS Ile de France mise en place le 1<sup>er</sup> avril 2010 selon la loi « Hôpital, patient, santé, territoires » (HPST) a dû élaborer son projet Régional de Santé dans une démarche partenariale et concertée

Rendu public le 29 mars 2011, édité le 6 juin, il aurait fallu soumettre le plan à l'avis du conseil municipal dans les six semaines, soit mi juillet.

Devant le peu de sérieux de cette concertation, M. le Maire a à juste raison demandé un délai pour étudier correctement le plan. Ce que nous allons faire ce soir.

L'ARS a pour missions essentielles de réduire les inégalités de santé. Où et comment ? Difficile à savoir.

Si on reprend toutes les attaques menées contre le système de santé depuis des années, des augmentations successives du prix des consultations, des diminutions voire des arrêts de remboursement, si on regarde le sort infligé à l'hôpital public Mondor, Chenevier, Saint Camille ou encore le CHIC, alors que des agréments sont accordés à des structures privées, la maternité du nouvel hôpital privé de Bry entraînant la fermeture définitive de Paul d'Egine, si on considère le déficit démographique médical, au sein même d'une ville, ce qui est le cas à Champigny, notre réponse a été beaucoup de vœux votés pour marquer le désaveu de cette casse.

Comment ne pas croire à une démolition organisée de la santé et se demander dans quel but ? Même en 2011, il faut rappeler que le droit à la santé est inscrit dans la Constitution. Force est de constater aujourd'hui qu'il est systématiquement bafoué parce que la santé coûte cher, voilà la raison : « soignez-vous mais payez » et souvenez-vous, il n'y a pas si longtemps : si nous sommes malades, c'est de notre faute... Nous mangeons trop, nous mangeons mal, nous ne bougeons pas assez. En fait, il faut réduire les dépenses de santé.

Si tout le monde s'accorde à reconnaître des inégalités en matière d'accès aux soins, les mesures nécessaires ne sont pas prises pour y remédier efficacement. Je vous invite à prendre connaissance du dernier rapport éloquent d'ATD Quart monde sur ce sujet. Un rappel encore... La santé est une compétence de l'Etat.

Le plan décline 8 principes, 3 objectifs :

- Investir dans la prévention pour éviter les soins inutiles
- Réductions des inégalités sociales et territoriales de santé
- Vigilance renforcée face aux risques sanitaires
- Subordination aux besoins de la structuration de l'offre de santé
- Approche intégrée entre prévention, soin, prise en charge médico-sociale
- Amélioration de l'efficacité et garantie de la qualité de prise en charge
- Démographie sanitaire
- Créativité des acteurs locaux, levier du changement, les créateurs, ce sont nous, les collectivités

Je ne vois dans cette description que :

- Affichage d'un parcours de santé certes lisible, accessible et sécurisé
- Vœux pieux d'améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé
- Volonté de politique partagée avec tous les acteurs au plus près des territoires. Plutôt velléité.

Beaucoup de thématiques sont oubliées sans doute volontairement, la lutte contre les addictions, la santé mentale, la santé des jeunes, les établissements médico-sociaux qui prennent en charge des personnes en situation de handicap qui sont dans le flou.

Je vais présenter dans la délibération suivante le projet des centres de santé. Les objectifs que nous nous sommes fixés ne sont pas et ne pourront pas être soutenus par l'ARS dont nous attendons un accompagnement mais surtout une aide aux financements qui seraient légitimes.

Car si faire de la santé dans une ville relève d'un choix politique, il ne devrait pas être à la seule charge financière de la collectivité.

J'ai participé à beaucoup de réunions de présentations et d'explications, de rencontres au cours desquelles j'ai exprimé clairement notre attente aux plus hautes instances de l'ARS, je peux le citer, M. EVIN, et encore hier en Seine et Marne où participant à un forum sur les inégalités de santé, le représentant de l'ARS nous a bien avoué qu'il n'y a pas de moyens, qu'il ne peut nous donner aucune assurance.

Ce plan est trop vague, aussi je vous propose d'émettre un avis négatif. »

#### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Vous regrettez que l'on vous ait donné peu de délai pour statuer là-dessus c'est-à-dire six semaines. Nous recevons trois jours avant un document qui fait 124 pages. Et je n'ai pas la chance, moi, de connaître M. EVIN. Il n'est pas dans mon parti. Je ne connais pas non plus tous ces gens super importants avec qui vous discutez. J'aurais aimé avoir un peu plus de recul. Je ne me sens donc pas en capacité d'avoir un vote intelligent sur ce sujet. Surtout que, vous me reprochiez un peu de démagogie tout à l'heure, je pense que la présentation qui vient de nous être faite est, elle aussi, un peu démagogue. Et puis, cela prend un caractère et une tournure politique qui, à mon sens, sur la santé, ne devrait pas exister dans notre assemblée. Il faudrait plutôt essayer de nous expliquer les choses clairement sans référence à des choses que l'on ne peut pas, nous, atteindre pour que l'on ait, comme je vous dis, une vision claire du sujet. Pour toutes ces raisons, on s'abstiendra sur cette délibération. »

#### **Intervention de M. JEANNE**

« Dans la droite ligne de ce qu'ont toujours été nos votes sur ce sujet, on ira dans votre sens. D'autant que vous venez de le rappeler, ce que vous demandez au fond, c'est de rediscuter des échéances pour mettre ce plan à plat. Pour autant, on partage et on a partagé avec vous les combats concernant la maternité. On voit bien d'ailleurs qu'il y a effectivement une question financière. On est passé d'un secteur à l'autre et il y a des coûts qui sont là et qui visent à rentabiliser un établissement qui, d'ailleurs pour l'heure, ne donne pas satisfaction y compris sur le plan de la qualité. Je parle de l'hôpital de Bry puisque les accouchements en question depuis - on verra maintenant qu'il y a une nouvelle équipe qui est intégrée, celle de Champigny - se passent dans de très mauvaises conditions sanitaires. Il faut être vigilant là-dessus. Vous avez raison de rappeler ce que la ville fait en matière de politique de santé. Pour autant, je me permettrai juste de préciser un point qui n'est pas juste. Quand on veut avoir une position et quand on veut affirmer et mettre en avant la politique que l'on se doit d'assumer, il faut dire aussi les choses telles qu'elles sont. Vous ne pouvez pas dire non plus que, quand on fait un choix politique comme il est fait à Champigny, dans ce sens, moi, je l'approuve, d'avoir des centres municipaux de santé, une vraie politique de la santé, que c'est uniquement la ville qui l'assume. Je rappellerai ici que nous avons eu plusieurs fois des délibérations, et nous en aurons d'autres, je pense, à l'avenir, de participation financière que ce soit de la CAF, de l'Etat, de la région. Il n'y a pas que la ville de Champigny qui participe à la politique de santé qui se fait à Champigny. Voilà, il faut aussi dire les choses telles qu'elles sont et ne pas les modifier pour une présentation que par ailleurs je partage. »

#### **Intervention de M. GASCARD**

« Avec la loi HPST, la mise en place des Agences Régionales de Santé, nous entrons dans l'ère de la structuration politique au plan des régions pour les questions de santé et de protection sociale. Ce n'est pas une décentralisation ou une régionalisation. C'est plutôt une hyper concentration au niveau du préfet de région et du directeur général de l'ARS qui se voient dotés de pouvoirs considérables. Les enjeux vont croiser en permanence les réponses aux besoins de santé (égalité d'accès, proximité, qualité, sécurité et continuité des soins, définition des politiques de santé publique) avec la mise en œuvre des pratiques démocratiques, les questions de financement et d'organisation mais aussi les questions économiques, d'emploi, de formation, d'aménagement du territoire, de transports qui relèvent des compétences de la région. Certaines réalités peuvent faire comprendre nos enjeux politiques. La dégradation accélérée des conditions de prise en charge de la santé : chômage, précarité, bas salaires, se conjugue avec l'augmentation des dépenses à la charge des usagers

et le recul de l'accessibilité et de la proximité des soins. L'objectif affiché de la loi HPST est d'accélérer la déstructuration du secteur public hospitalier. Nous en constatons les effets dans le Val de Marne. Les fermetures déjà engagées vont être accélérées et légitimées au nom de l'efficacité. En réalité, l'objectif unique est la réduction des dépenses remboursées de santé qui va provoquer un véritable cataclysme dans toutes les régions. La mise en place des ARS, ces lieux de concentration du pouvoir sous le contrôle du préfet de région seront les acteurs de la restructuration accélérée du paysage de la santé, du médico-social et demain du social. Les SSIAD, les SAD, les EHPAD, les foyers-logements seront concernés par les décisions prises. Notre système a besoin de se transformer pour répondre aux défis nouveaux, pour aller vers toujours plus d'égalité et d'universalité et pour augmenter son efficacité sociale. La lutte contre les conséquences sanitaires des inégalités sociales territoriales et générationnelles est une priorité nationale. Le service public de santé est le pilier de cette politique et en tout premier lieu l'hôpital public, qu'il soit de proximité ou qu'il soit CHU. Ils doivent sortir de la crise. Il faut, dans un premier temps, arrêter les réductions en cours des structures sanitaires et sociales. Il faut mettre un terme à l'inflation de l'hospitalisation privée sous toutes ses formes. Il doit être interdit de boursicoter avec les deniers directement issus de la Sécurité sociale. La médecine générale doit être revalorisée. Loin du parti pris libéral, nous affirmons que l'accès aux soins, droit fondamental inscrit dans la Constitution, doit être exclu de tout échange marchand. Son accès doit être gratuit. Gratuité c'est-à-dire non payant. Le coût doit être socialisé. C'est le sens de la Sécurité sociale solidaire. C'est pourquoi, le groupe communiste et partenaires ne saurait soutenir un PSRS qui augure des réorganisations économiques, loin des besoins sanitaires, médicaux et sociaux des Franciliens, loin de ce que nous souhaitons pour la population de nos territoires. »

#### **M. le Maire**

« Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous passons au vote. C'est un vote pour adopter l'avis de la commune c'est-à-dire qu'il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis négatif sur le plan stratégique régional de santé. Je donne le texte exact parce que l'on pourrait ne pas d'y retrouver dans le vote. »

#### **ADOpte A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**41 votes pour dont 7 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » – liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités –**

**Groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains » –**

**« Gauche citoyenne / Europe écologie »)**

**7 abstentions dont 2 procurations**

**(Groupe UMP – Groupe Divers droite)**

#### **DIRECTION PREVENTION SANTE**

**4**

Communication et information sur le projet de santé et le règlement intérieur des centres municipaux de santé.

#### **Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité / action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur le handicap, Politique en direction des Séniors, Droits des Femmes

Communication et approbation du projet de santé et du règlement intérieur des centres municipaux de santé

### **Rapport présenté par Mme DUFOUR**

« C'est la première fois qu'un tel document vous est produit.

Les centres de santé n'étaient pas soumis à cette obligation, ils le sont depuis juillet 2010 puisqu'ils sont enfin reconnus établissements de santé (victoire de la Fédération Nationale des Centres de Santé).

Un règlement intérieur intègre les procédures très encadrées qui concernent les personnels et les usagers.

Ce projet est commun aux deux centres Ténine et Rouquès. Il a été construit par l'ensemble des 120 agents médicaux, paramédicaux et administratifs pour une durée de 5 années permettant évaluation et adaptation.

Il requiert une lecture attentive que je vous épargnerai mais permettez-moi d'en souligner des points qui me semblent importants.

Vous pouvez apprécier l'ensemble des activités permettant l'accès aux soins et aux dépistages ainsi que les actions de prévention et d'éducation à la santé.

Le projet traduit les deux axes fondamentaux de la politique de santé municipale avec :

- une offre de soins de premiers recours adaptée aux besoins de la population à partir d'un plateau technique performant
- la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Ses orientations explicitent la commande municipale en une « démarche de santé citoyenne ».

Les professionnels de ce service public de santé sont rassemblés autour d'une vision partagée des missions, du fonctionnement et du développement des centres. Ils contribuent à la promotion de la santé avec les ASV pour les 4 quartiers éligibles au CUCS.

Permettez-moi de rendre hommage au centre Ténine pour son grand âge : 75 ans au service des campinois. Mais sa mise en conformité avec l'accessibilité étant impossible en raison de l'agencement de ce pavillon donné à la ville m'inquiète beaucoup.

J'attire l'attention sur le mode de rémunération à l'acte dans le domaine du soin complété certes par des financements autres pour certaines missions de service public. Cela occasionne une logistique lourde et compliquée, peu adaptée à l'organisation des centres. Un autre mode pourrait être envisagé avec un financement prenant en compte le mode de pratique des professionnels salariés avec une pratique d'équipe autour d'un dossier médical partagé sans oublier qu'il convient de maîtriser les coûts.

Dans le cadre de la réduction des inégalités de santé et de l'accès aux droits sociaux, un cadre est spécialement chargé pour « réparer » les situations les plus complexes économiques et administratives.

Les praticiens généralistes assurent la permanence des soins dans les centres, ils ne sont pas autorisés à se joindre aux médecins libéraux de la ville pour les gardes médicales. Mais je rappelle la mise en place du SAMI, service d'aide médical initial pour lequel nous prenons en charge les locaux, l'entretien et le gardiennage.

Il est intéressant de prendre connaissance des différents réseaux qui travaillent en partenariat avec nos centres par convention passée avec le conseil municipal. De même pour l'offre des spécialités renforcées par des coopérations.

Les dépenses générées par l'ensemble des missions représentent 5 600 000 euros dont 70 % couvertes par les recettes et dotations, 30 % restent au budget communal. J'ai sans succès contacté les maires des villes avoisinantes dont les administrés fréquentent les centres (30 %). 29 % de personnes renoncent depuis quelques mois à se faire soigner. Je pense qu'à Champigny, nous échappons encore à cette sinistralité dans le domaine de la santé car les

centres sont une réponse aux défis d'accéder aux soins et à la prévention. 35 000 personnes passent au moins une fois par an par les CMS, la moitié de la ville...

Au travers de ce projet, c'est une volonté politique forte que nous affichons encore ce soir. Ce document présenté au CTP en juin 2011 sera adressé au directeur général de l'ARS une fois adopté, je l'espère, par le conseil municipal. »

## ADOPTE A L'UNANIMITE

### DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

**5**

Périmètre d'intervention foncière dénommé «ancienne gare du Plant»

1 – Extension du périmètre d'intervention foncière créé par délibération en date du 24 octobre 2006 délimité par le boulevard de Stalingrad, le boulevard Jules Guesde et la voie ferrée, par l'adjonction des parcelles cadastrées section X n° 3, 4, 5, 6p, 7p, 8, 24p, 26p, 10p, 11, 12p, 13p, 14p, 16p, 21p et 29p pour 5525 m<sup>2</sup> sises 44 à 70 boulevard de Stalingrad, telles que délimitées par le plan joint, en vue de la réalisation de programmes mixtes de logements, d'activités, de services et d'équipements publics.

2 - Demande formulée auprès du SAF'94, agissant pour le compte de la Ville de Champigny sur Marne, de procéder à l'acquisition et au portage foncier des parcelles inscrites dans l'extension du périmètre.

3 – Moyens de financement.

#### Commissions concernées :

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et amélioration de l'habitat, Développement Economique, Emploi, Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

### **Rapport présenté par M. GUERRIER**

#### **Intervention de M. FUCHS**

« Très brièvement, je souhaiterais simplement avoir des précisions sur la programmation du périmètre d'intervention foncière dans le temps puisque l'on est là aussi dans une zone proche d'un futur centre du métro. Je voudrais savoir quels sont les délais que nous nous donnons pour ce développement. Je voudrais aussi connaître l'état des connaissances que nous avons sur la pollution qui a été souvent évoquée, de l'ancien terrain dit terrain MARANNE. Parce que qui dit pollution dit dépollution donc dit un coût supplémentaire. Je voudrais aussi savoir, on parle de logements, on parle d'entreprises, on parle d'équipements publics. A un moment, il était question mais on n'en parle plus, de la création d'un collège à cet emplacement alors que l'on sait qu'il manque un collège en centre ville. Est-ce toujours dans les projets du PIF ? »

#### **Intervention de M. CHARLES**

« L'EPFIF, établissement public foncier régional, ne fait pas de développement. Il a pour mission première et essentielle, comme ses statuts l'ont prévu lors de la création que nous avons acceptée ici et qui avaient été validés aussi par le Conseil d'Etat, d'aider les collectivités à faire de la réserve foncière, à tenter effectivement d'organiser les mutations possibles au bénéfice des programmes qui sont avancés par les collectivités. Et de ce fait, autour des gares, on a en parlé déjà tout à l'heure, on comprend bien que c'est un outil essentiel qui aujourd'hui intervient à mon sens dans presque la totalité des collectivités qui

l'ont souhaité, autour du tracé qui a été publié. Le tracé du métro dans sa totalité pour les villes bien sûr qui l'ont accepté. L'EPFIF vient effectivement d'acquérir des fonciers. Pour le SAF, c'est le rôle historique, c'est la même chose. Et les deux institutions SAF et EPFIF travaillent avec la collectivité lorsque les parcelles sont dans leur mutabilité, susceptibles d'être remembrées pour développer des projets. Pour l'un, il s'agit de la gare du centre. Cela a été rappelé. Il s'agit, le Maire tout à l'heure en faisait état, de trouver des solutions pour développer autour de la gare les quantités de logements qui ont été annoncées au début de ce débat. Je pense que nous ne sommes pas du tout aujourd'hui en mesure d'annoncer des stratégies. Il faudrait pouvoir acquérir beaucoup plus. D'autant que la SNCF qui possède des fonciers juste à côté, n'a pas encore décidé d'aliéner ses terrains. C'est quand même une question qui reste posée et à laquelle nous essayons de consacrer beaucoup d'énergie pour trouver un accord avec la Société nationale des chemins de fer ainsi qu'avec RFF.

Sur la question du terrain MARANNE, quand nous l'avons acquis, la zone était classée en zone d'activité. De fait, M. MARANNE l'a dépollué en vertu de ce qui était la loi pour les zones d'activité. Evidemment, quand nous aurons à réfléchir ensemble avec la structure de portage foncier mais aussi l'aménageur qui sera entre temps désigné par nous tous, de ce qui doit être fait, chaque programme nous permettra ou pas de revisiter les questions de dépollution opérées à l'époque. Seront-elles suffisantes ? Devront-elles être retravaillées ? Aujourd'hui, il serait prématuré de le dire. Il y aura aussi sur ces terrains besoin de voiries. Voilà, des choses devront être retravaillées dans le souci à la fois de la durabilité du développement mais aussi de trouver des économies de projet qui soient acceptables pour ce que l'on veut y faire.

Concernant le collège peut-être que le Maire veut en dire un mot mieux que moi. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« Le principe du collège dans ce secteur est acquis. Je crois, mais je parle sous contrôle de M. CHARLES car je n'ai pas tout suivi jour par jour, qu'en plus le remembrement foncier est effectué. »

#### **M. CHARLES**

« Le terrain pour le département est disponible. »

#### **M. le Maire**

« Mais il n'est pas directement concerné par la zone que l'on évoquait actuellement. Simplement, une précision aussi, la durée des contrats de développement territorial, c'est 15 ans. J'ai oublié de l'évoquer tout à l'heure. Cela faisait partie de vos questions »

#### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Juste pour expliquer le vote de notre groupe. On votera contre parce qu'en fait on a sur au moins quatre délibérations qui vont suivre une phrase qui se répète : « permettant le développement de programmes mixtes, de logements, d'activité, de services, d'équipements publics ». C'est toujours une phrase identique. Cela manque de précision. Dans ces conditions, on n'est pas d'accord tant que l'on ne nous présente pas un projet réel, au moins des tendances »

#### **Intervention de Mme RONDEAU**

« Je voulais simplement demander, par rapport à une société qui travaille sur le terrain MARANNE, si elle est bien habilitée par la mairie. En ce moment, il y a beaucoup de monde sur le terrain MARANNE. »

### **Intervention de M. CHARLES**

« Vous faites bien d'attirer notre attention. Néanmoins, il s'agit là de fonciers qui ne sont pas clairement bornés les uns par rapport aux autres. Le Maire a parlé du collège qui se trouve sur le foncier le plus à l'est, donc le plus vers la rue des Rabières. Ensuite, on est sur l'ancienne casse automobile MARANNE, qui appartient dorénavant au SAF. Je crois que s'il y a des études de sols qui sont faites par là, elles sont faites au bénéfice de l'ensemble de l'aménagement. »

### **Intervention de M. le Maire**

« Apparemment, c'est sur la parcelle du collège. On vérifiera, Mme RONDEAU. C'est vrai que vous avez raison de demander que l'on regarde ce qui se passe sur ce terrain et le cas échéant que l'on fasse les remarques nécessaires. »

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**39 votes pour dont 6 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny « liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Gauche citoyenne / Europe écologie »)**

**7 votes contre dont 2 procurations**

**(Groupe UMP – Groupe Divers droite)**

**2 abstentions dont 1 procuration**

**(Groupe « la passion de Champigny – Centristes et républicains »)**

### **6**

Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) à hauteur de 50% du montant des aides pour les surcharges foncières accordées par la Ville depuis le 31 octobre 2010.

Opération d'acquisition-amélioration de 8 logements locatifs sociaux « Destouches »

Montant de l'aide accordée par délibération du 17 novembre 2010 : 144 663.69 euros.

Opération de construction neuve de 56 logements locatifs sociaux « les Poneys »

Montant de la subvention accordée par délibération du 15 décembre 2010 : 48 243.60 euros.

Opération de construction neuve de 35 logements locatifs sociaux « Fourny-Egalité »

Montant de la subvention accordée par délibération du 15 décembre 2010 : 48 304.40 euros.

Opération de construction neuve de 7 logements locatifs sociaux « 26 rue Albert Thomas »

Montant de la subvention accordée par délibération du 25 mai 2011 : 53 900 euros.

Opération de construction neuve de 6 logements locatifs sociaux « 18 rue de l'Eglise »

Montant de la subvention accordée par délibération du 25 mai 2011 : 71 000 euros.

Montant total maximum attendu : 183 055.85 euros

#### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique, Emploi, Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances, Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

### **Rapport présenté par Mme PASQUIER**

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**39 votes pour dont 6 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny « liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Gauche citoyenne / Europe écologie »)**

**7 votes contre dont 2 procurations**

**(Groupe UMP – Groupe Divers droite)**

**2 abstentions dont 1 procuration**

**(Groupe « la passion de Champigny – Centristes et républicains »)**

**7**

Périmètre d'intervention foncière dénommé «Place Lénine »

1 - Demande formulée auprès du SAF'94, agissant pour le compte de la Ville de Champigny sur Marne, de procéder à l'acquisition et au portage foncier du lot n° 6 dépendant de la copropriété sise 6 avenue Carnot, cadastrée section AX n° 25 pour une superficie de 278 m<sup>2</sup>, correspondant à un appartement d'une superficie de 33,20 m<sup>2</sup>, libre de toute location et de toute occupation appartenant à Madame PELTIER Denise et Monsieur CORBILLON Louis, inclus dans le périmètre d'intervention foncière « Place Lénine », moyennant le prix de 110.000 €,

2 - Approbation de la convention de portage foncier à intervenir à cet effet entre la Ville de Champigny sur Marne et le SAF'94.

3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au Maire ayant reçu délégation) de signer cette convention ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

4 – Moyens de financement.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et amélioration de l'habitat, Développement Economique, Emploi, Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. CHARLES**

**Intervention de M. FUCHS**

« Juste un petit rappel pour mémoire. Lors d'une précédente acquisition le 16 mars, j'avais demandé comme ce sera encore demandé, à ce que l'on ait plus de détails sur les projets au moins d'ensemble de ce programme d'intervention foncière. A l'époque, c'était M. CHARLES qui m'avait répondu que ce serait fait pour l'automne. Là, on est au début de l'année prochaine. On perd du temps. »

**Réponse de M. le Maire**

« On perd du temps mais si l'on veut arriver devant vous avec plusieurs options et des options étayées, il faut que l'on rassemble les partenaires intéressés et ils sont de nature diverse. On ne peut pas arriver avec des hypothèses qui ne pourraient pas, dans certains cas, être validées par la suite. C'est ce à quoi l'on travaille. C'est vrai que, pendant ce temps, on continue à bien sûr négocier à l'amiable tout ce qui peut être avancé dans le sens du futur projet. Mais je souhaiterais, je ne sais pas si l'on y arrivera, ce n'est pas toujours évident, qu'il y ait éventuellement plusieurs options. »

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**39 votes pour dont 6 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny « liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Gauche citoyenne / Europe écologie »)**

**7 votes contre dont 2 procurations**

**(Groupe UMP – Groupe Divers droite)**

**2 abstentions dont 1 procuration**

**(Groupe « la passion de Champigny – Centristes et républicains »)**

**8**

Périmètre d'intervention foncière dénommé «Place Lénine »

1 - Demande formulée auprès du SAF'94, agissant pour le compte de la Ville de Champigny sur Marne, de procéder à l'acquisition et au portage foncier d'une propriété bâtie sise 10 rue du Marché cadastrée section AX n° 296 pour une superficie de 194 m<sup>2</sup>, libre de toute location et de toute occupation, appartenant à Monsieur SCHNEITER Eric et Madame DUPUIS Laurence, incluse dans le périmètre d'intervention foncière « Place Lénine », moyennant le prix de 490.000 €,

2 - Approbation de la convention de portage foncier à intervenir à cet effet entre la Ville de Champigny sur Marne et le SAF'94.

3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au Maire ayant reçu délégation) de signer cette convention ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

4 – Moyens de financement.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et amélioration de l'habitat, Développement Economique, Emploi, Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. CHARLES**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**39 votes pour dont 6 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny « liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Gauche citoyenne / Europe écologie »)**

**7 votes contre dont 2 procurations**

**(Groupe UMP – Groupe Divers droite)**

**2 abstentions dont 1 procuration**

**(Groupe « la passion de Champigny – Centristes et républicains »)**

**9**

Périmètre d'intervention foncière dénommé «Place Lénine »

1 - Demande formulée auprès du SAF'94, agissant pour le compte de la Ville de Champigny sur Marne, de procéder à l'acquisition et au portage foncier des lots n° 3, 4, 5 et 7 dépendant de la copropriété sise 2 avenue Carnot, cadastrée section AX n° 21 pour une superficie de 69 m<sup>2</sup>, correspondant à un local commercial d'une superficie de 30,94 m<sup>2</sup> et de 3 caves, libres de toute location et de toute occupation appartenant à la S.C.I Ribaud Frères Champigny, inclus dans le périmètre d'intervention foncière « Place Lénine », moyennant le prix de 98.820 € décomposé comme suit 78.000 € pour les murs et 20.820 € pour l'indemnité d'éviction.

2 - Approbation de la convention de portage foncier à intervenir à cet effet entre la Ville de Champigny sur Marne et le SAF'94.

3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au Maire ayant reçu délégation) de signer cette convention ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

4 – Moyens de financement.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et amélioration de l'habitat, Développement Economique, Emploi, Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. CHARLES** qui indique que les membres de la 2<sup>ème</sup> commission ont demandé qu'un plan indiquant l'ensemble des propriétés de la Ville et du SAF soit fourni pour le conseil municipal.

Ce plan a été remis ce soir dans le dossier de chaque conseiller municipal.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**39 votes pour dont 6 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny « liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Gauche citoyenne / Europe écologie »)**

**7 votes contre dont 2 procurations**

**(Groupe UMP – Groupe Divers droite)**

**2 abstentions dont 1 procuration**

**(Groupe « la passion de Champigny – Centristes et républicains »)**

**10**

Bilan d'activités 2010 de l'Office de tourisme et projets 2011

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> commission** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. DEFRANOUX**

**Intervention de M. JEANNE**

« Juste une intervention rapide pour remercier notre collègue M. DEFRANOUX de cette présentation. Simplement, on est dans une phase encore, qui se termine quand même, de lancement de cet Office au bout d'un an. Je reviens sur une remarque que j'avais faite au moment de la création de cet Office. Les Champinois commencent à s'approprier ce service, c'est une bonne chose mais il faut aussi ne pas oublier le deuxième pan qui vient d'être évoqué, à savoir une valorisation de l'image de Champigny. Cet instrument doit y concourir. Je pense qu'il faut multiplier, beaucoup plus que ce qui a été fait pour la première année des actions vers l'extérieur au plan régional. Les manifestations ont eu en fonction du temps,

puisque le climat a joué aussi, une fréquentation plus ou moins forte. Mais on a besoin véritablement d'utiliser cet organe pour modifier un peu notre image sur ces aspects de patrimoine et de vivre ensemble. Je crois que c'est un élément important. Je reviens aussi sur ce point que j'avais évoqué au moment de la création, l'utilité de l'outil Internet notamment qui, à mon sens aujourd'hui, n'est pas suffisamment exploité pour travailler sur cela, tout en ayant bien conscience du fait que nous n'avons que trois personnes au sein de cet organisme. »

### **Réponse de M. DEFRANOUX**

« J'ai été rapide sur le développement de la communication. Nous allons bien sortir un premier mini site Internet qui va reprendre les majeures parties de la valorisation de notre patrimoine et ce que l'on compte faire sur Champigny. Il faut savoir aussi que nous avons une petite newsletter qui est envoyée à tous les acteurs du tourisme, qui permet en fait de savoir ce qui peut se faire sur les deux prochaines semaines. Nous avons aussi une valorisation par rapport à l'extérieur. Je n'ai pas développé plus que cela. Mais vous avez tout à fait raison, c'est l'un des objectifs de l'Office de tourisme. Nous valorisons également notre ville par la région et par les CRT et les CDT qui relaient. Je suis d'accord avec vous. »

### **Le conseil municipal prend acte du bilan d'activités 2010 et des projets 2011 de l'Office de tourisme de Champigny sur Marne.**

## **DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

### **11**

Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2010

Montant perçu : 5 224 226 Euros

Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France 2010.

Montant perçu : 3 371 534 Euros

Rapport présenté par M. le Maire concernant l'utilisation de ces fonds.

### **Commissions concernées :**

**Toutes**

**Rapport présenté par Mme BOLLINGER** qui indique qu'une question a été posée dans la deuxième commission.

« La demande était de savoir quelles étaient les dotations 2009 pour la DSU. Elle est de 4.801.770 euros. Pour le Fonds SRIF, 3.582.206 euros. On peut noter une évolution 2009-2010 qui est de plus de 400.000 euros pour la DSU, à pondérer et à relativiser avec le Fonds SRIF qui lui baisse de plus de 210.000 euros. Globalement, si l'on mesure l'évolution en additionnant les deux dotations, on est à une évolution assez faible de 2 % de ces dotations. Un tableau portant la répartition par thématique de l'utilisation de ces fonds est bien sûr à la disposition des conseillers qui le souhaiteraient. »

### **Le conseil municipal prend acte du rapport présenté concernant l'utilisation de ces fonds**

### **12**

Opération « Germinal »

Transfert de la garantie communale suite à la cession de 2 prêts à la SA d'HLM IDF Habitat :

-Prêt d'un montant de 394 602€ accordé par la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise finançant la réhabilitation et la création de locaux d'activités au 6, rue Germinal.  
-Prêt d'un montant de 81 100€ accordé par la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise finançant l'acquisition d'un logement PLS supplémentaire (Prêt Locatif Social) au 6, rue Germinal.

**Commissions concernées :**

**1ère commission :** Finances/Marchés et Achats Publics Personnel communal Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**2ème commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain Politique du logement et amélioration de l'habitat Développement économique / Emploi-Insertion Economie solidaire Commerce et marchés aux comestibles Artisanat Tourisme

**Rapport présenté par Mme TERRADE**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**36 votes pour dont 6 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » – liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)**

**7 votes contre dont 2 procurations**

**(Groupe UMP – Groupe Divers droite )**

**1 abstention**

**(« Gauche citoyenne / Europe écologie »)**

**2 refus de vote dont 1 procuration**

**(Groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains »)**

**Mmes ETTORI et KENNEDY, membres du conseil d'administration de la SA d'HLM IDF Habitat, n'ont participé ni au débat ni au vote.**

**DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

**13**

Projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé

Approbation du Compte-rendu d'Activité à la Collectivité Locale pour l'année 2010, établi par SADEV 94 au titre de la concession d'aménagement du Bois l'Abbé

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> Commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> Commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelle technologies de l'information et de la télécommunication

**3<sup>ème</sup> Commission :** Cadre de vie : Espaces Publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des Transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

**5<sup>ème</sup> Commission :** Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux

**Rapport présenté par M. GUERRIER**

## ADOPTE A L'UNANIMITE

**14**

Projet de rénovation urbaine des Mordacs

Approbation du Compte-rendu d'Activité à la Collectivité Locale pour l'année 2010, établi par SADEV 94 au titre de la concession d'aménagement des Mordacs

### Commissions concernées :

**2<sup>ème</sup> Commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> Commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**3<sup>ème</sup> Commission :** Cadre de vie : Espaces Publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des Transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

**5<sup>ème</sup> Commission :** Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux

**Rapport présenté par M. GUERRIER**

## ADOPTE A L'UNANIMITE

**15**

Participation de la Ville de Champigny sur Marne au financement des postes d'adultes relais, à hauteur de 20%, pour les associations suivantes : Proximité (2 postes), Union Tremplin Socioculturelle France (1 poste), Femmes Relais Médiatrices Interculturelles de Champigny (2 postes), Soutien Echanges Familles Collège Paul Vaillant Couturier (1 poste) et la Régie de Quartier des Mordacs (3 postes)

### Commissions concernées :

**2<sup>ème</sup> Commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> Commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**6<sup>ème</sup> Commission :** Politique culturelle, politique sportive, projets de solidarité internationaux, Comité du jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration / Droit et citoyenneté des résidents étrangers

**Rapport présenté par Mlle KASSOU**

## ADOPTE A L'UNANIMITE

**16**

Aménagement de l'esplanade des Droits de l'enfant au Plateau :

Approbation des objectifs d'aménagement ;

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter une subvention de la Région, au titre de la convention régionale de renouvellement urbain

**Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et Droit à la Tranquillité publique.

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. RIVALLAIN**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

**17**

Opération de Géothermie de la Ville de Champigny-sur-Marne : Application des articles 45 - 46 - 47 - 48 du contrat d'affermage et de l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales relatif au rapport annuel du délégataire de service public local concernant les comptes d'exploitation de l'opération de géothermie, pour la période comptable de 2010.

Demande au conseil municipal de prendre acte des comptes présentés par la société Champigny géothermie pour la période comptable s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010.

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective - Enfance – Petite Enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique/Emploi-Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**3<sup>ème</sup> Commission :** Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public/Déplacements – Prévention et Droit à la Tranquillité publique.

**Rapport présenté par Mme ETTORI** qui indique que la commission consultative des services publics locaux a également examiné le dossier dans sa séance du 26 septembre 2011.

**Le conseil prend acte du rapport d'exploitation 2010 présenté**

**18**

Réalisation d'un triplet géothermique – Travaux de surface.

Approbation du dossier de consultation des entreprises et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et de signer le marché ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite Enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux.

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

### **Rapport présenté par Mme ETTORI**

#### **M. le Maire**

« Je rappelle que l'on est dans la phase de mise en œuvre de réalisation d'un triplet. Le principe du triplet, c'est que l'on fait un forage supplémentaire pour augmenter le débit, cela a été indiqué à l'instant mais ce n'est pas une petite affaire, augmenter le débit de l'eau que l'on va chercher loin dans le sous-sol. Cela nous permettra d'être encore plus performants avec cette installation de géothermie et d'essayer d'agir à moyen et long terme sur le niveau des charges payées par les familles. On a déjà un grand nombre d'équipements et de logements du haut de Champigny qui sont chauffés par ce système. »

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **19**

Contrat d'axe 308 Ville de Champigny / Département du Val de Marne

Approbation du contrat d'axe 308

Demandes de subventions auprès du Conseil Général du Val de Marne, du STIF et du Conseil Régional d'Ile de France au titre du Plan de Déplacements Urbains et du Plan Espoir Banlieue.

Utilisation de la participation pour voirie et réseaux sur le secteur du square Goujon.

#### **Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics – Personnel Communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

### **Rapport présenté par M. LAMBERT**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **20**

Conventions à intervenir avec le SIPPAREC pour l'installation de panneaux photovoltaïques au gymnase Tabanelli :

- Convention constitutive d'un groupement de commandes
- Convention de mise à disposition et d'occupation de la toiture du gymnase Tabanelli
- Convention pour le financement de l'installation

Approbation desdites conventions et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de les signer ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite Enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux.

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie: Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme ETTORI** qui indique que M. CHEVALIER lors de la 5<sup>ème</sup> commission a demandé communication d'une étude financière intégrant les investissements, les installations, les consommations et la revente d'électricité.

En réponse à la demande, un tableau portant bilan financier du projet de centrale photovoltaïque a été transmis à M. CHEVALIER ainsi que ce soir aux autres présidents de groupe.

### **Intervention de M. JEANNE**

« Une intervention sur ce dossier pour deux remarques et une question. La remarque, la projection financière que vous nous avez fournie se fait-elle en rapport avec ce que nous avons déjà sur l'autre bâtiment communal qui dispose de ce type d'équipement, à savoir la piscine ? Première question. Deuxième question, les produits que vous avez l'intention de faire installer avec le SIPPEREC, sont-ils des produits d'origine européenne ou autres ? Ensuite, j'ai une remarque. Je crois qu'il faudrait faire attention à l'orientation des panneaux parce que, autour de l'équipement en question, nous avons un certain nombre d'immeubles. On sait qu'en fonction de l'orientation, cela peut poser un certain nombre de difficultés pour les gens qui ont une vue directe sur l'équipement. »

### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Le choix de la commune d'installer des panneaux photovoltaïques sur le gymnase Tabanelli est vraisemblablement un bon choix. Je remercie M. LEGEAY et Mme TRAZZI de m'avoir communiqué des éléments financiers pour avoir un peu plus de précisions sur le bilan. Toutefois, je pense que, dans la présentation, il y a quelque chose qui est non pas erronée mais qui peut être interprétée. On a l'impression que l'on propose deux solutions. La première, c'est la solution de combattre ou de régler les problèmes des infiltrations ; la seconde, on installe des panneaux photovoltaïques et on règle le problème de l'infiltration. Tout un chacun sait que ce n'est pas en installant des panneaux photovoltaïques que l'on règle les problèmes d'infiltration, au contraire la plupart des dégâts ou des critiques qui peuvent être faites, c'est lorsqu'on est sur la toiture avec des panneaux photovoltaïques, on peut créer des dégâts. Je trouve que l'on nous fait choisir la deuxième solution alors que je pense qu'il y a deux choses. Il y a d'un côté à réparer et de l'autre côté à installer des panneaux photovoltaïques.

J'ai plusieurs questions. Les travaux sur la délibération sont de 180.000 euros. Ensuite, on nous dit qu'avec l'installation des panneaux photovoltaïques, ils ne seront plus que de 103.888 euros alors que ces 103.000 euros comprennent à la fois les réparations d'infiltration, l'isolation et la sécurisation. J'ai un doute et je souhaite que l'on m'explique comment on peut minorer un devis alors que l'on fait plus de travail.

La deuxième remarque concerne le SIPPEREC qui, si j'ai bien compris, est un syndicat qui a comme vocation d'aider les communes dans la maîtrise de l'énergie et puis certainement d'autres activités. Je me suis livré, avec les éléments que l'on m'a donnés, à un petit calcul sur le bilan financier. J'ai intégré les travaux, j'ai intégré la subvention de la région, la

contribution municipale. Ensuite, j'ai intégré des coûts de maintenance. J'ai intégré aussi en recette la vente d'électricité sur une période de 20 ans. Je m'aperçois que la marge brute du SIPPEREC est de 20 %. Je m'étonne donc qu'un syndicat puisse faire une marge de cette importance. J'appelle le Conseil municipal ou tout au moins certaines personnes à regarder si l'on ne peut pas renégocier cette approche. Sachant que dans la délibération, on nous présente dans le 1<sup>o</sup>/ 180.000 euros de dépenses pour la réfection de la toiture et qu'au final la mairie, avec l'installation des panneaux, va dépenser 206.078 euros. J'ai l'impression que l'on va dépenser plus que dans la première solution, mis à part le fait que l'on aura des panneaux photovoltaïques.

Je me résume. Il y a d'un côté un abaissement des dépenses que je ne comprends pas et de l'autre une marge du SIPPEREC. Peut-on renégocier ou revoir un peu les calculs ? »

### **Mme ETTORI**

« Personnellement, je ne comprends pas votre question, M. CHEVALIER parce que le montant global de l'opération s'élève à 519.900 euros dont 206.080 à la charge de la Ville.

La part de la ville se décompose entre la cotisation au groupement de commandes, 5.194 euros, la participation pour l'installation de panneaux photovoltaïques, 96.996 euros, et la participation pour les travaux annexes de réfection, d'isolation et de sécurisation. Je ne vois pas où est le problème. »

### **Intervention de M. FAUTRE**

« Je suis un peu surpris, je ne connais pas votre calcul des 20 %. Je vais me renseigner parce que ce n'est pas la philosophie du SIPPEREC. Bien au contraire, vous l'avez souligné tout à l'heure, la philosophie du SIPPEREC est bien d'avoir des outils humains, techniques et juridiques pour justement aider les collectivités comme les nôtres, puisque nous sommes adhérents à toutes les compétences du SIPPEREC. L'objectif est et plutôt à un moment donné de faire en sorte de capitaliser le maximum de moyens pour redistribuer. C'est le cas des concessions électriques. C'est le cas pour d'autres concessions. En règle générale, c'est plutôt un retour bénéfique pour les communes. Lorsqu'une ponction est opérée par le SIPPEREC, c'est seulement des frais de gestion liés au personnel qui est mis à disposition pour les projets que l'on met en œuvre. Je vais me tourner vers le SIPPEREC mais je ne comprends pas ces 20 % supplémentaires dont le bénéfice irait directement au SIPPEREC dont ce n'est pas la philosophie, je le répète. »

### **Intervention de M. le Maire**

« Je ne connais pas à fond ce dossier qui est un peu compliqué. J'attire l'attention sur le fait que le SIPPEREC a investi pour sa part. Il a besoin d'un retour. Il faut que l'on regarde les tableaux en conséquence. Peut-être faut-il qu'on les détaille davantage. Il doit y avoir un tableau amortissement et de retour éventuel. En revanche, il était très important, et peut-être faut-il le souligner, que l'on ait signé avant la date fatidique à laquelle l'Etat a décidé de baisser la rémunération de l'électricité fournie par le système photovoltaïque. »

### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Rapidement, je pense que M. LEGEAY a fait en sorte que l'on bénéficie du nouveau tarif. Que l'on ne se méprenne pas, je ne suis pas contre l'installation des panneaux. Simplement, j'ai fait le calcul sur 20 ans. ... »

### **M. le Maire**

« On a bien compris que vous souhaitiez avoir plus de détails »

## **M. CHEVALIER**

«Je vais vous donner ma feuille de calcul à la fin du Conseil municipal»

### **Intervention de M. le Maire**

« Pas de problème. Simplement, on n'a effectivement peut-être pas dans le rapport des explications très précises sur l'investissement du SIPPAREC et sa contribution. Il n'y a pas seulement des contributions de réflexion, d'études. Je crois qu'il investit directement. La présentation est un peu simplifiée. Il faut tous les tableaux et que vous puissiez justifier effectivement du coût réel. Je vous propose quand même d'adopter la délibération et puis viendront les approfondissements nécessaires. Le petit tableau qui nous a été remis sur table, j'avoue qu'il ne me suffit pas non plus. Ce sont des montants un peu globaux. Je ne vois pas bien comment cela se répartit. »

**Intervention de M. JEANNE** qui rappelle sa question sur la provenance des panneaux.

### **Intervention de M. le Maire**

« En ce qui concerne l'effet par rapport aux gens. Je ne suis pas en mesure de vous répondre. En revanche, vous avez fait une comparaison en disant que l'on avait déjà l'expérience de la piscine. Mais il me semble qu'à la piscine Delaune, ce n'est pas du photovoltaïque. On n'est pas du tout dans le même système. C'est donc une première pour nous. Effectivement, la question des reflets, je ne sais pas y répondre. On va approfondir le problème. »

### **ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**41 votes pour dont 7 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » – liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – « Gauche citoyenne / Europe écologie » - Groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains »)**

**7 abstentions dont 2 procurations  
(Groupe UMP – Groupe Divers droite )**

## **21**

Rapport d'activités du Syndicat mixte « Marne Vive » pour l'année 2010.

### **Commission concernée :**

**3<sup>ème</sup> commission** : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public – Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par M. LECUYER**

### **Le conseil municipal prend acte du rapport présenté**

## **22**

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2010.

### **Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission** : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. LECUYER** qui indique que la commission consultative des services publics locaux a également examiné le dossier dans sa séance du 26 septembre 2011.

**Intervention de M. FUCHS**

« Très brièvement, il s'agit d'un rapport pour lequel on donnera acte. Je voudrais quand même attirer l'attention du Conseil municipal sur les chiffres. Nous produisons plus de déchets ménagers que la moyenne du département par personne, par habitant. Nous trions moins bien. Je pense qu'il y a un gros effort à faire. Il faut que l'on y réfléchisse. Je pense que l'on en rediscutera lorsque nous discuterons de la TEOM. Je pense que c'est un problème pour nous. Il faut quand même que nous améliorions la collecte des déchets et le tri. »

**Intervention de M. CHEVALIER**

« Le rapport concerne l'année 2010. Il est un peu idyllique. Je voudrais simplement signaler ce que les gens me disent et me font parvenir régulièrement. Aujourd'hui, on a une propreté qui, à mon sens, se dégrade sur Champigny. C'est signalé à divers endroits. Je pense qu'il faut faire attention à cela. Surtout aux dépôts sauvages, pas forcément au moment où passent les encombrants. Je pense que cela vous a été signalé. Je vais donner les noms des rues pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. On a des photos qui concernent la rue Allemane avec des dépôts dans tous les sens. On sait évidemment qu'il ne s'agit pas de particuliers. La ville n'est pas en cause. C'est effectivement de la civilité de la part des gens, ou des incivilités plutôt. Mais on sait assez facilement que ce sont des entreprises qui, à la fin d'un chantier, laissent des pots de peinture ou laissent des emballages de produits électriques. Les photos, vous les avez eues, je peux les redonner encore. C'est assez facile de faire une enquête dans le quartier et d'intervenir sur ces gens parce que, pour moi, il n'est pas normal que l'on ne taxe pas des entreprises qui déposent des produits. Sur l'avenue Roger Salengro, c'est la même chose. Vous avez des cartons entiers de commerçants. On devrait être plus vigilant, taxer ces entreprises et peut-être être un peu plus souple à l'égard des personnes âgées qui donnent à manger aux pigeons alors que l'on va leur infliger une amende de 445 euros.

Par ailleurs, sur la tournée des encombrants, je peux vous signaler que, sur un quartier, les camions sont passés avec un jour de retard. Ce n'est quand même pas normal. Sachant que ces camions, vous les avez équipés de géolocalisation, vous devriez savoir où ils sont, comment ils tournent et s'ils tournent aux bonnes dates. Cela s'est passé en septembre. Ils sont passés le 8 au lieu du 7. Moi-même, sur plusieurs tournées des éboueurs, j'ai appelé le numéro vert pour dire qu'ils avaient oublié une rue complète. Je crois quand même qu'il faut que l'on fasse des efforts pour améliorer la propreté de Champigny. »

**Réponse de M. LECUYER**

« Rapidement, pour répondre à M. FUCHS sur la quantité des ordures ménagères. D'après lui, notre quota est supérieur à la moyenne des différents départements. Il faut se méfier des chiffres qui sont annoncés. Si vous avez bien suivi l'actualité, un rapport de la Cour des comptes est paru ces jours derniers. Il est très instructif à lire. Dans ce rapport, il est dit qu'il est très difficile de faire une comparaison de ville à ville car la première chose à regarder, c'est la sociologie de la ville et sa voirie, mais surtout sa sociologie. Toute comparaison sur des tonnages ou sur des prix est très illusoire car il est très difficile de faire entrer ces données pour faire des comparaisons. Les moyennes qui sont données sont des moyennes nationales qui ont peu de choses à dire. Il faut se méfier de tout ce que l'on peut faire comme moyennes. Bien évidemment, si l'on fait la moyenne des communes rurales et des communes urbaines,

cela ne veut absolument rien dire, rien dire du tout. Le rapport de la Cour des comptes met en garde contre toutes ces moyennes.

Deuxièmement, et là je suis un peu d'accord, on a encore des progrès à faire. Ces progrès sont en train de se faire dans le quartier des Mordacs. Comme vous le savez, maintenant les containers enterrés sont entrés en activité. Il y a eu un très bon accueil. Au départ, il faut le dire, il y a eu quelques petites erreurs de tri mais elles ont été vite rattrapées par les ambassadeurs du tri qui étaient sur place. Je pense que l'on va commencer à regagner sur le tri. Il est bien évident que sur les emballages, la population n'y peut pas grand-chose. Les industriels de l'alimentaire se chargent de mettre un sur-emballage qui évidemment nous pénalise pour le ramassage.

Pour répondre à M. CHEVALIER, oui, il existe parfois des défauts dans la collecte mais il faut aussi savoir que nos camions ont quand même un certain empattement. Lorsqu'il y a des voitures en double file, mal garées, etc., ils ne peuvent pas passer. Dans ce cas, la collecte évidemment est amputée. Quant aux dépôts sauvages, il est sûr que les services sont très attentifs. Je peux vous dire que quelques procès-verbaux ont été dressés parce que, sur place, les services ont pu constater le dépôt par une camionnette, en relevant le numéro, etc., et en faisant après les recherches pour savoir à qui elle appartenait. Il est très difficile malgré la pression que l'on met sur les services pour retrouver ces malfaiteurs entre guillemets. Il faut donner évidemment tous les éléments et avoir de véritables preuves. Il est sûr qu'il y a une certaine incivilité de la part de certaines entreprises et même de commerçants qui laissent les emballages et les ordures sur les trottoirs. Mais nous y veillons et nous essayons aussi de remédier à tout ce que le numéro vert recense. »

### **Le conseil municipal prend acte du rapport présenté**

#### **23**

Fourniture, mise en place, location, maintenance et entretien d'un parc de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et de signer le marché avec la société Citec environnement domiciliée 31 rue des Hautes Patures - 92737 Nanterre Cedex

#### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics – Personnel Communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**3<sup>ème</sup> commission** : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

#### **Rapport présenté par M. BESNARD**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **24**

Contrat tripartite de « reprise option individuelle » des métaux ferreux et non ferreux issus des mâchefers d'incinération entre la Ville, la société C.I.E. et le SMITDUVM, dans le cadre du contrat pour l'Action et la Performance conclu entre les communes membres du SMITDUVM et Eco Emballages.

Approbation du contrat et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de le signer.

**Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. LECUYER**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**25**

Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la conception et au suivi d'exécution du réaménagement des espaces publics (chaussées, espaces piétons et espaces verts) du quartier des Boullereaux avec le groupement OTCI LG / Agence Pruvost.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux - Environnement et Développement durable - Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme ITTAH**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**26**

Avenant n°1 au marché d'entretien des espaces verts – lot n°3 : groupes scolaires et EHPAD.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Commission concernée :**

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public – Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par M. FUCHS**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**27**

Avenant n°1 au marché de fourniture, de plantation et d'entretien des végétaux pour 2010 (reconductible en 2011, 2012 et 2013), avec la Société Parisienne d'Elagage (SPE).

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et de signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

**Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics – Personnel Communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme ITTAH**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**28**

Avenant n°2 au marché de location, d'entretien et de maintenance des panneaux électroniques d'information municipale avec le groupement Charvet industries / Charvet location, dont la société Charvet location est mandataire.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et de signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics – Personnel Communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par M. BESNARD**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

**29**

Attribution des subventions 2011 aux diverses associations et groupements à caractère local. Délibération complémentaire à celle du 28 juin 2011.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi et insertion, Economie Solidaire, Emploi, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces Publics - Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacements - Prévention et droit à la tranquillité publique

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**Rapport présenté par M. BLIMI** qui fait état d'une question posée par M. CHEVALIER lors de la 5<sup>ème</sup> commission.

Il a été demandé par M. CHEVALIER si le Secours catholique avait perçu une subvention.

**Réponse :** La question avait été déjà posée par M. CHEVALIER au conseil municipal du 28 juin dernier. Il lui avait été répondu par Messieurs BLIMI et GUERRIER que les services n'avaient reçu aucune demande du Secours Catholique.

Par contre, M. GUERRIER avait souligné l'aide « en nature » très importante apportée à cette association : relogement dans de nouveaux locaux au 13 square Jean Goujon, locaux pratiquement remis à neuf et restructurés pour l'association.

Montant : 37 800 € TTC

Il a été convenu entre l'administration et M. CHEVALIER en fin de semaine dernière (après la tenue de la 5<sup>ème</sup> commission) que M. CHEVALIER transmettrait une copie du dossier de demande de subvention qui n'est apparemment jamais parvenu dans les services.

Ce dossier sera examiné, traité comme les autres dossiers et recevra réponse à l'issue.

#### **Intervention de M. JEANNE**

« Juste une question concernant une des associations qui apparaît sur cette délibération, à savoir l'ACAP 94. Je sais que vous avez rencontré les responsables de cette association ainsi que le conseiller général du canton concerné. Il y a un problème concernant la domiciliation de cette association. Avez-vous pu avancer sur ce dossier ? On est dans le périmètre de réaménagement autour de la future gare. »

#### **Réponse de M. le Maire.**

« On y travaille. On y travaille activement. Mais je ne suis pas en mesure de vous en dire plus aujourd'hui. L'association bénéficie d'une situation exceptionnelle aujourd'hui puisqu'elle a un immeuble complet mis à sa disposition depuis plusieurs années. Nous faisons le maximum pour trouver une solution adaptée de relogement. Evidemment, on est dans le périmètre immédiat de la gare. Vous l'aviez bien remarqué. Cela fait partie des urgences. »

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION GENERALE ADJOINTE**

##### **30**

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 3000 euros au Secours populaire Français afin de venir en aide aux populations de la corne de l'Afrique, victimes d'une famine consécutive à une sécheresse sans précédents.

##### **Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité / action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur le handicap, Politique en direction des Séniors, Droits des Femmes

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle / Politiques sportives / Projets de solidarité internationaux / Jumelage / Initiatives Festives / Vie associative / Immigration / Droits et Citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et achats publics / Personnel communal / Nouvelles Technologies de l'Information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. GASCARD.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION PREVENTION SANTE**

**31**

Renouvellement de la convention fixant les relations entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association ABEP (Association pour le Bien Etre Physique, mental et social des personnes).

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

**Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité, Action Sociale, Prévention/Santé, Coordination des Actions sur les Handicaps, Politique en direction des Séniors, Droits des Femmes.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/Marchés et Achats publics, Personnel communal, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication.

**Rapport présenté par Mme AZZI.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**32**

Approbation de la nouvelle convention du programme départemental de prévention bucco-dentaire entre le Conseil Général du Val-de-Marne et la Ville de Champigny-sur-Marne et son annexe 2010-2011.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention et son annexe.

**Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des Femmes.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme DUFOUR**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**33**

Convention relative à l'adhésion de la Ville de Champigny-sur-Marne à l'association Bio Qualité en vue de l'accompagnement de son laboratoire d'analyses médicales dans la démarche d'accréditation.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

**Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission :** Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des Femmes.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

## **Rapport présenté par Mme DUFOUR**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**34**

Avenant n°2 à la convention de connexion au réseau OPHDIAT entre l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris et la Ville de Champigny-sur-Marne.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

#### **Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission** : Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des Femmes.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

## **Rapport présenté par Mme DUFOUR**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION ENFANCE PETITE ENFANCE**

**35**

Avenant à la convention d'objectifs et de financement concernant le Relais des Assistantes Maternelles.

Proposition de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne d'augmenter de 40 à 43 % la subvention de la prestation de services.

Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de le signer.

#### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

## **Rapport présenté par Mlle LE LAGADEC**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION DE LA JEUNESSE**

**36**

Approbation de la nouvelle convention d'objectifs et de financement Prestation de service « Accueil de Loisirs sans hébergement » relative à l'accueil des adolescents à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et la ville de Champigny sur Marne pour trois ans du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

#### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mlle KEITA**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT**

**37**

Tarifs de l'accueil des élèves d'élémentaire des classes de Cours Préparatoire (CP) de 18 heures à 19 heures après les études dirigées

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats publics, Personnel communal Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme ZELIOLI** qui indique que M. JEANNE lors de la séance de la 1<sup>ère</sup> commission a exprimé le souhait d'avoir un bilan de la phase d'expérimentation.

**Réponse** : Ce bilan a été remis ce soir à M. JEANNE ainsi qu'aux présidents de groupe du conseil municipal et est tenu à disposition des conseillers municipaux qui le souhaiteraient.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**38**

Remboursements intercommunaux des frais de scolarité - Année 2011 / 2012

Application de l'article L. 212-8 du Code de l'Education portant sur la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

Détermination du tarif de remboursement réclamé par la commune de Champigny-sur-Marne.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant d'entamer toute démarche et de passer toute convention opportune selon le principe de la réciprocité avec les communes concernées.

Inscription des dépenses et des recettes au budget communal.

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration Collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication

**Rapport présenté par Mme ZELIOLI**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**39**

Indemnité représentative de logement aux instituteurs non logés.  
Fixation du taux de base pour 2010. Avis du Conseil Municipal.

**Commissions concernées**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme ZELIOLI**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**40**

Approbation de la convention entre la Caisse des Ecoles et la Ville de Champigny-sur-Marne concernant le remboursement des actions menées par la Ville dans le cadre du Programme de Réussite Educative.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : enseignement, formation professionnelle, restauration collective, enfance, petite enfance, jeunesse, bâtiments communaux,

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances/Marchés et achats publics, Personnel communal, nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication,

**Rapport présenté par Mme ZELIOLI**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION DES POLITIQUES CULTURELLES**

**41**

Médiathèque municipale

Bibliothèque cinéma / Année 2011

Convention à passer entre le Département du Val-de-Marne et la Ville de Champigny-sur-Marne.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

**Commissions concernées:**

**6<sup>ème</sup> Commission** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> Commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelle technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme KENNEDY**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**42**

Demande de subvention auprès de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) dans le cadre du projet de la Compagnie K sur la ville de Champigny sur Marne.

Exercice 2011

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de demander cette subvention.

**Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission :** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances, Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme KENNEDY**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**43**

Modification du tableau des effectifs annexé au Budget Primitif 2011 concernant l'intitulé du poste de Directeur Général des Services Techniques

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/ Marchés et Achats Publics, du Personnel Communal, des Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme TERRADE**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**44**

Modification du contrat type approuvé par délibération du 16 mars 2011 portant autorisation de procéder au recrutement par contrat de 3 ans maximum, éventuellement renouvelable, d'un directeur des infrastructures et du cadre de vie.

Approbation d'un nouveau contrat type.

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/ Marchés et Achats Publics, du Personnel Communal, des Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme TERRADE** qui indique que lors de la séance de la 1<sup>ère</sup> commission M. JEANNE a souhaité connaître la différence de rémunération engendrée par la modification de contrat.

**Réponse :** L'augmentation nette de rémunération mensuelle sera de 706,39€.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**45**

Approbation de la convention de mise à disposition de personnels de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris auprès de la Ville de Champigny/Marne.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances/ Marchés et Achats Publics, du Personnel Communal, des Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme TERRADE**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DIRECTION DE L'ENTRETIEN ET DE LA RESTAURATION**

**46**

Restauration municipale

Remise de dettes au bénéfice de 10 familles pour un montant global de 6710.74€ contractées envers la ville de Champigny sur Marne.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**Rapport présenté par Mme ZELIOLI**

**Intervention de Mme RONDEAU.**

« Bien sûr, je voterai pour ce projet. Mais il y a une chose que je voudrais savoir par rapport à certains montants, par exemple 1.600 ou 1.700 euros. Cela correspond au niveau cantine sur combien de temps ? Y a-t-il un suivi à un moment donné de ces familles quand elles arrivent à ce montant ? »

**Réponse de Mme ZELIOLI.**

« Ce sont des familles en fait qui ont quitté la ville. On n'arrive donc plus à les retrouver. Sinon, au niveau des familles qui sont sur la ville et qui effectivement ont des difficultés pour payer entre autres la restauration, effectivement il y a un suivi. »

**Intervention de M. le Maire**

« On retrouve quelquefois des familles en grande difficulté ou pour lesquelles toutes les démarches essayées par le Trésor public n'ont pas pu aboutir. Cela intervient après les démarches du Trésor public. Ce n'est pas forcément nous qui avons le contact. Cela peut être le trésorier-payeur à Villiers qui a eu le contact avec les familles. Quand il nous propose de faire des remises, c'est que beaucoup de choses ont été tentées. Il peut y avoir plusieurs enfants. Il y a des situations complexes. Et rappelez-vous le rapport, c'est que l'on a quotidiennement rien que pour la restauration, je ne parle pas des centres de loisirs et de tous les autres services périscolaires, plus de 5.400 enfants qui sont tous les jours à la restauration. On décide de remise de dettes pour 10 familles. Faites la proportion, c'est infinitésimal. Je vous propose d'adopter cette mesure. »

**Intervention de Mme ITTAH**

« Malgré tout, je regrette que l'on n'ait pas d'idée sur la période. On n'a aucune date. »

**M. le Maire**

« Vous comprenez qu'il y a un problème de confidentialité. La commission elle-même peut demander. C'est pour cela que je vous invite à participer à la commission. Le jour de la commission, les cadres ont à votre disposition le dossier que vous pouvez consulter. »

**Mme ITTAH**

« On a arrêté des comptes. Mais c'est pour quelle année ? »

**M. le Maire**

« Je ne peux pas vous dire exactement parce que le Trésor public nous demande d'abandonner en fait, de passer par perte et profits un certain nombre de dossiers dont on sait visiblement qu'il n'iront pas plus loin. Ce n'est pas une opération sociale à ce stade. C'est une opération d'ordre. »

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Sortie de séance de Mme LAMY à 0h05

**DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

**47**

Appel d'offres ouvert relatif à la prestation d'abonnement à des périodiques pour la médiathèque municipale et le service documentation de la ville de Champigny-sur-Marne.

Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué d'engager la procédure et de signer le marché à intervenir.

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> Commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. BESNARD**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**48**

Vœu présenté par les groupes de la majorité municipale demandant le rétablissement du taux de cotisation obligatoire versée par les collectivités territoriales au CNFPT pour la formation professionnelle de leurs agents à hauteur de 1 % de leur masse salariale.

**Présentation par Mme TERRADE.**

« Comme nous le savons tous ici, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, plus communément appelé CNFPT, est l'organisme chargé au plan national d'organiser les formations notamment celles obligatoires ou liées aux concours des personnels des collectivités territoriales. Il garantit quelle que soit la taille de la collectivité, une égalité de formation des agents publics concernés sur tout le territoire. Il est financé par une cotisation obligatoire des employeurs publics locaux, égale à 1 % de la masse salariale. Pour notre

collectivité et ses établissements publics, cette cotisation s'est élevée en 2010 à 369.762 euros. S'appuyant sur un rapport de la Cour des comptes qui analyse la gestion 2004 à 2008 du CNFPT, période où l'organisme était d'ailleurs présidé par M. André ROSSINOT, le sénateur M. ARTHUIS a proposé un amendement retenu dans la loi de finances rectificative 2011 qui tend à diminuer cette cotisation obligatoire de 1 à 0,9 % de la masse salariale pour 2012 et 2013. Cette décision qui intervient dans un contexte financier très contraint pour les collectivités pourrait au premier abord paraître satisfaisante. Outre que la non dépense ainsi réalisée représenterait pour Champigny 3.697 euros, les conséquences sur les choix ainsi imposés au CNFPT seraient importantes et néfastes tant pour les finances des collectivités que pour les formations des personnels et donc la qualité du service rendu à la population. En effet, le CNFPT perdrait ainsi pour 2011 33,8 millions d'euros de recettes. Il serait amené à réduire ses dépenses et donc ses formations et frais aujourd'hui pris en charge dans la cotisation 1 %. De facto, sauf à réduire le niveau des formations actuellement dispensées, ces dépenses non mutualisées devraient être assumées par chaque collectivité, engendrant pour elles une dépense nouvelle supérieure à la baisse de cotisation et mettant en cause pour nombre de petites collectivités la possibilité de former leurs agents à égalité des plus importantes.

J'ajoute que cette décision intervient dans un moment où la réforme de la formation professionnelle adoptée en 2007 a pris depuis 2008 son plein essor et où la mise en œuvre notamment de la formation d'intégration obligatoire pour les agents de catégorie C qui constituent la masse des salariés de nos collectivités génère des dépenses nouvelles pour le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Elle intervient aussi dans une période où le conseil d'administration du CNFPT, sous la présidence de M. François DELUGA, impulse une démarche de décentralisation des formations en région, ce qui répond à une des remarques du rapport de la Cour des comptes et à une attente forte des personnels et des collectivités. Comme l'indique le vœu proposé ce soir, que je ne vais d'ailleurs pas vous lire puisque vous en avez pris connaissance, toutes les associations d'élus se sont prononcées pour le maintien des moyens financiers du CNFPT au travers de la cotisation à 1 % et il vous est donc proposé ce soir de vous associer à cette démarche. »

Texte du vœu présenté ci-après :

« L'adoption par le parlement, dans la loi de finances rectificative pour 2011, d'un amendement du sénateur Jean ARTHUIS, président de la commission des finances, conduit à l'abaissement de la cotisation des collectivités locales au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Celle-ci, consacrée à la formation professionnelle des fonctionnaires, passerait de 1% à 0,9% de la masse salariale des collectivités locales (-10%), amputant ce budget de 33,8 millions d'euros par an dès 2012.

D'ores et déjà, cette décision conduit le Conseil d'Administration du CNFPT à envisager des réductions dans ses dépenses. Ainsi, les frais annexes de formation ne seraient plus remboursés aux salariés et certaines formations deviendraient payantes en sus de la cotisation obligatoire.

Loin de réduire le financement par les collectivités de la formation des personnels, cette décision les obligera au contraire à augmenter leurs dépenses si elles veulent maintenir le niveau de formation nécessaire et souvent indispensable pour permettre au service public et à ses personnels de répondre normalement aux enjeux et aux évolutions de notre société.

Elle impacterait aussi le droit de chaque salarié à se former pour son évolution professionnelle.

Toutes les associations d'élus et toutes les organisations syndicales de la Fonction Publique Territoriale ont fait connaître leur désaccord avec cette décision et leur demande de voir maintenue la cotisation obligatoire à 1% auprès du CNFPT, organisme déconcentré et paritaire qui garantit aux collectivités et à leurs salariés un accès égalitaire aux formations.

**Avec elles, le Conseil Municipal réuni le 5 octobre 2011 demande avec force au parlement de revenir sur sa décision et de rétablir la cotisation obligatoire versée par les collectivités territoriales au Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour la formation professionnelle de leurs agents à 1% de leur masse salariale. »**

### **Intervention de M. JEANNE**

« Sur ce vœu, vous avez une position qui est celle-ci: dépensons un peu plus. Il faut regarder ce qu'est la réalité des choses. Sommes-nous, comme le vœu semble le présenter, dans une attaque en règle des personnels dans le cadre de leur formation ? La réalité des chiffres est ce qu'elle est. Quand on est dans une entreprise privée, l'obligation en matière de formation professionnelle est à 1,5 %. Quand on enlève des formations spécifiques, que ce soit le DIF ou CIF, la réalité est que l'on arrive à 0,81. Après, ce qui concerne la branche, à 0,09. Ce qui nous amène donc à 0,9 %. Au fond, cette mesure n'est ni plus ni moins que l'alignement de ce qui se fait dans le privé.

Et je n'ai pas pour autant le sentiment que ce qui se fait dans le privé fait qu'il y a de mauvaises formations et que les personnels ne sont pas forcément adaptés à des contraintes plus lourdes que dans le public puisque, par définition, dans le privé il faut s'adapter à la concurrence, ce qui n'existe pas et fort heureusement, dans le domaine public. On ne voit pas tellement, si ce n'est la manœuvre une fois de plus, comme souvent dans vos vœux, la manœuvre politicienne en la matière. Je ne pense pas que la différence entre le 1 % et le 0,9 % amène une véritable différence quant au niveau de formation des fonctionnaires. On voit bien où vous voulez aller pour mobiliser ce que vous pensez être une base électorale alors qu'en réalité, rien n'augure de plus mauvaises formations. On voit bien que, dans le privé, on n'est absolument pas dans ce cadre. C'est la raison pour laquelle nous refuserons de prendre part au vote. Pour autant, bien évidemment il faut continuer à assurer de la formation au niveau des fonctionnaires qui doivent s'adapter eux aussi, comme dans le privé, à des mutations technologiques qui se mettent en place. Il n'y a donc rien de contradictoire. Si le privé a réussi à le faire dans des conditions beaucoup plus difficiles, le public doit pouvoir le faire et aux mêmes conditions. »

### **Intervention de M. COCQ**

« Je pensais, M. JEANNE, que nourri de l'expérience que vous venez d'évoquer, vous seriez peut-être plus prudent et que vous n'essaieriez pas de rejouer le mimétisme qui est celui de l'alignement du public sur le privé dont on a pu constater, sur maints exemples, le caractère désastreux. Vous auriez peut-être dû prendre un peu de hauteur par rapport à cela. On voit bien qu'il ne s'agit que d'un point d'étape. Aujourd'hui, a été rendu public le rapport de l'institut Montaigne qui vise ni plus ni moins à individualiser la formation et à rendre chacun comptable de sa propre formation, ce qui signifie la fin de la formation professionnelle si l'on s'engageait sur ce terrain. Je crois qu'il y a une vision d'ensemble qui mérite d'être prise en considération. Je regrette qu'avec des arguments totalement spécieux comme celui que vous venez d'évoquer, vous fassiez un triste retour en arrière. »

### **Intervention de M. DESSEIGNE**

« Juste pour dire que les élus socialistes voteront bien entendu ce vœu. Et réagir aux propos de M. JEANNE. Pour nous, la formation n'est pas une dépense. Vous nous agressez un peu en disant : vous voulez toujours dépenser plus. La formation n'est pas une dépense. C'est un investissement au contraire. Il a un coût bien entendu mais c'est un investissement. C'est essentiel pour l'humain, c'est essentiel pour que les gens évoluent dans leur métier, maîtrisent leur métier. C'est vrai dans le public comme dans le privé. On ne voit pas pourquoi on renoncerait à avoir cette démarche dans le public. On voit bien que sans formation, vous êtes très vite "largué". Ce n'est pas possible. Vous dites : vous dépensez plus. Non, le principe est de rester sur la base des 1 %. Ce que propose justement la droite -que vous représentez- dans ce projet, c'est de diminuer ces 1 %. On ne peut pas être d'accord. Vous prenez l'exemple du privé. Je peux vous dire que, dans le privé, la base que vous avez rappelée qui est réelle, est une base minimum. Si l'on regarde bien, l'investissement du privé, je suis comme vous dans le secteur privé, est très souvent bien au-delà de ce minimum légal. Vous avez parlé des nouvelles technologies. Il y a une obligation de formation. Si vous ne maîtrisez pas les nouvelles technologies, vous êtes complètement "largué". Je pense en particulier aux seniors. Vous avez une évolution sur la réglementation. Et dans le domaine public, le suivi de la réglementation et les obligations qui incombent aux personnes, c'est quelque chose d'essentiel. Là aussi, cela passe par la formation. Tout cela fait qu'aujourd'hui, dans l'exercice des métiers du public comme du privé, la formation est un point de passage obligé. Dans le privé, vous pouvez prendre tous les colloques du MEDEF, de la CGPME, de l'UPA, etc. Tout le monde est sur une démarche de valorisation de la formation. On ne voit pas pourquoi les collectivités territoriales, une fois de plus, seraient celles qui devraient réduire les actions de formation en faveur des agents.

Je suis très surpris de vos propos. Cela ne correspond pas du tout à la réalité dans le privé. Vous avez parlé de démarche politicienne, etc. J'ai quand même le sentiment que vous tordez un peu la réalité, que vous ignorez les besoins des agents du service public. Nous considérons que le 1 %, c'est effectivement le minimum pour la formation des salariés des collectivités et de Champigny entre autres. »

### **Intervention de M. le Maire**

« Peut-être un mot avant que nous passions au vote, pour dire ce qu'il y a dans le vœu. Il y a une phrase extrêmement importante. Ce n'est pas du tout politicien, M. JEANNE. Toutes les associations d'élus, l'AMF, l'association des Maires ruraux, l'association des Maires des grandes villes, etc., je pourrais en citer, il y en a 10 ou 12. Ce ne sont quand même pas des nids de gauchistes que je sache.

Il y a une conscience partagée chez les élus dans ce pays. 1 %, c'est même déjà juste. On fait avec mais on a des besoins bien supérieurs. La preuve, dans notre commune nous rajoutons un budget important pour faire face aux besoins de formation. Et je pense que dans l'idée de sortie de crise et de relance réelle, de réponse aux besoins des habitants, il y a un besoin de formation qui paraît assez évident. Chacun prend ses responsabilités. Maintenant, je vous propose de passer vote. »

### **ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**38 votes pour dont 6 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » – liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – « Gauche citoyenne / Europe écologie »)**

**7 abstentions dont 2 procurations**

**(Groupe UMP – Groupe Divers droite)**

**2 refus de vote dont 1 procuration**  
**(Groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains »)**

**Question diverses**

**M. FUCHS**

« M. le Maire, le 16 mars, je vous avais posé une question sur le rapport d'expertise de la pollution liée à la station Esso. Vous m'aviez répondu que les rapports reçus n'étaient pas satisfaisants et que vous me tiendriez au courant par courrier. Je n'ai à ce jour rien reçu. »

**Réponse de M. le Maire**

« On a eu quelques éléments de plus que je vous fais parvenir dans les meilleurs délais. »

**-M. FUCHS**

« Par ailleurs, j'ai été saisi par les campinois des problèmes d'élagage des arbres le long de nos rues, je parle bien des rues et non pas des axes départementaux, en pleine période de végétation. Une pétition est d'ailleurs en cours qui a déjà été signée par 250 personnes. J'ai consulté les contrats qui ont été signés avec la société d'élagage. Les contrats sont parfaits. Il prévoit que les tailles dites en plateau et en rideau ne peuvent se faire que de la chute des feuilles au 15 avril. Ce n'est pas ce qui est pratiqué, en particulier des tailles ont été pratiquées cet été, rue Gourévitch et dans les rues avoisinantes. Je vous demande de mettre la pratique de la société d'élagage en accord avec les contrats qui ont été signés avec la mairie. »

**M. le Maire**

« C'est bien noté. »

**M. CHEVALIER**

« Il s'agit de l'îlot Union Jaurès. La municipalité a commencé à modifier des locaux ou à changer de destination des locataires ou prévoit de changer la destination de certains locataires. Cela veut dire qu'un plan par la mairie est arrêté sur cet îlot. On n'en a pas eu encore connaissance au niveau du Conseil municipal. Pourriez-vous prévoir dans les mois à venir de nous parler de vos projets ? »

**M. le Maire**

« C'est prévu. On précisera le rythme. Il y a encore un certain nombre de questions en suspens, bien évidemment. »